

LE SPORT



Les Nordiques à quatre points de l'élimination

En s'inclinant de justesse, hier, devant les Whalers à Hartford, les Nordiques subissaient une 44^e défaite cette saison pour se retrouver à 4 points de l'élimination. **S-2 et S-3**

LES ARTS

K.D. Lang est consacrée par les Grammy Awards

La chanteuse, originaire de l'Alberta, a remporté le prix de la meilleure chanteuse country. L'Américaine Bonnie Raitt a quant à elle rattrapé quatre prix. Le chef de l'Orchestre symphonique de Montréal, M. Charles Dutoit, est sorti les mains vides malgré ses quatre nominations. **C-1**



LE CANADA

Les conservateurs atteignent un creux historique

Avec une cote de 19 % seulement ce mois-ci, le Parti conservateur enregistre un creux historique. Il n'est jamais tombé aussi bas dans un sondage Gallup. **A-11**

L'ÉCONOMIE

Le froid a provoqué une vive reprise de l'inflation aux USA

Conséquence du froid de décembre, l'inflation s'est accélérée aux États-Unis en janvier, avec une hausse des prix de détail de 1,1 %, la plus forte depuis juin 1982. **B-1**

LES IDÉES DU JOUR

Extraits de la plainte du SOLEIL au CRTC

Nous présentons aux lecteurs des extraits de la plainte que LE SOLEIL a déposée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relativement au poste radiophonique CHRC et son animateur M. André Arthur. **A-15**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-6
Le Québec	A-7 à A-10
Le Canada	A-11 à A-13
Le Monde	B-8 à B-10

Annonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-10 et C-11
Économie	Cahier B
Éditorial	A-14
Fauilleton	C-7
Horoscope	C-9
Les idées du jour	A-15
Michel Corbeil	A-9
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-4
Pierre Champagne	A-5

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige. Venteux en matinée. Maximum de 1 à 3. Minimum de -7 à -9. Demain: dégagement. **S-16**

«Le budget n'a rien à voir avec la santé et l'enseignement»

Wilson contredit Levesque

OTTAWA — Le ministre fédéral des Finances n'accepte pas qu'on lui reproche de couper dans les services de santé ou l'enseignement post-secondaire.

par MICHEL VASTEL
Édimédia

«Depuis 1977, a rappelé hier Michael Wilson lors d'un entretien particulier avec Édimédia, le financement des programmes établis constitue un transfert inconditionnel de

fonds... Les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent avec cet argent et elles n'ont pas à dépenser un sou sur la santé ou l'éducation postsecondaire».

Il contredit ainsi son collègue des Finances à Québec qui déplorait mardi que «les compressions fédérales se fassent surtout dans le domaine de la

EXCLUSIF

santé et celui de l'éducation postsecondaire». Et hier, le ministre québécois de la Santé, Marc-Yvan Côté a évoqué la possibilité d'abolir certains services gratuits.

«Il n'y a pas de lien», répliqua le ministre fédéral qui ne veut se faire accuser de rogner sur de tels programmes sociaux.

En vertu de la loi sur le fi-

nancement des programmes établis, le gouvernement fédéral versera 20 milliards \$ aux provinces en 1990 et 20,2 milliards \$ en 1991 (5 et 5,1 milliards \$ au Québec). Les paiements de péréquation (plus de 8 milliards \$) et le régime d'assistance publique (6 milliards \$) n'a pas été affecté mais Ottawa a «gelé» le financement des programmes établis. Il se trouve ainsi à réduire de 826 millions \$ cette année, et de 1,3 milliard \$

l'an prochain les versements prévus par la loi de 1986.

À l'origine — et c'est pour cela qu'on l'appelle la loi sur le financement des «programmes établis» — les contributions du gouvernement fédéral étaient reliées aux coûts des services

Suite A-2, Wilson...

Autres textes en pages A-12 et A-13

Impasse à la CTCUQ

C'est l'impasse dans les négociations entre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) et le syndicat de ses chauffeurs. Mais la CTCUQ fera une offre globale et finale le plus tôt possible.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est le point de vue du président de la CTCUQ, M. Claude Larose qui a constaté que la contre-proposition syndicale à l'offre globale faite la semaine dernière ne faisait pas de compromis satisfaisant. Face à ce constat la partie patronale s'est dite, mardi soir, incapable de poursuivre les négociations.

Celles-ci achoppent sur tout un «ensemble de demandes» qui sont exagérées, dit-on parce que, uniquement pour la première année, elles représentent une augmentation de la masse salariale de 15 %. Les hausses de salaires demandées sont de 7 % pour la première année et de 6 % pour les deuxième et troisième années plus 1 % selon le taux d'inflation.

M. Larose dit que l'«écart entre les demandes et les offres est très grand». Le président de la CTCUQ dit que la partie patronale a fait des offres de hausses de salaires de 4 à 5 % par année; des ouvertures pour améliorer les conditions de travail des chauffeurs, pour abaisser l'âge de la retraite. La

Suite A-2, CTCUQ...



M. Robert LIBMAN

Le Parti égalité appuie Chrétien

Le Parti égalité s'appuie à accorder son appui à Jean Chrétien dans la course à la direction du Parti libéral du Canada. «Ses positions sont plus similaires aux nôtres que celles des autres candidats», estime le chef du PE, M. Robert Libman.

par MICHEL DAVID
et GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Cette question est à l'ordre du jour du conseil général que le PE tient ce soir mais M. Libman indique déjà qu'il a constaté que la plupart des gens de son parti penchent pour l'ex-ministre. Le chef du PE assistait au lancement de la campagne de M. Chrétien à Montréal, fin janvier.

Dans une entrevue au SOLEIL, il reconnaît par ailleurs qu'après «l'interprétation donnée à mes remarques de la

semaine dernière» dans la tourmente linguistique, cet appui pourrait avoir un effet négatif pour M. Chrétien. «Peut-être que ce serait à son avantage si nos gens acceptent de travailler discrètement», admet-il.

Le Parti égalité a par ailleurs du pain sur la planche au cours des prochains mois pour donner à la fois les structures d'un parti politique permanent et une plate-forme politi-

Suite A-2, Égalité...

Autre texte en page A-7

La SQ elle aussi demande des mesures contre André Arthur

La Sûreté du Québec joindra sa voix à celle du SOLEIL et de la Communauté urbaine de Québec, entre autres plaignants, en mars prochain, devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour réclamer la tête de l'animateur André Arthur, de la station CHRC de Québec.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

L'information a été confirmée au SOLEIL par le chef des affaires publiques de ce corps policier, M. André Dugas, qui a

requis de l'organisme de réglementation d'être entendu.

La goutte qui a fait déborder le vase, a-t-il précisé, sont les insinuations faites sur les ondes par le controversé «morning man» à la suite du geste déses-

péré d'une mère qui avait plongé avec son bébé de 4 mois dans les eaux de la Rivière Jacques-Cartier, près de Pont-Rouge, en 1986.

Les propos d'André Arthur, toujours selon M. Dugas, tendaient à faire croire que les plongeurs de la SQ avaient délibérément retenu le cadavre de l'enfant au fond de la rivière pour faire durer le «suspense» à des fins de gloire personnelle.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, le CRTC a déjà entre les mains des extraits sonores de commentaires d'André Arthur que le corps policiers avaient achetés de firmes spécialisées en monitoring.

La SQ tentera de faire valoir que des individus, des personnes morales, des organismes divers doivent s'attendre au respect de certains droits fondamentaux et que le CRTC, en vertu de son mandat, est tenu de faire observer ce principe.

«Les abus d'Arthur, a-t-il conclu, dépassent les normes d'une société civilisée. Les policiers ne sont pas exempts de critiques, mais ils doivent s'attendre comme tout autre citoyen, à ce qu'elles s'expriment avec honnêteté».

Une onde de choc

La démarche du SOLEIL auprès du CRTC a eu l'effet d'une véritable onde de choc, ressentie non seulement dans la Vieille Capitale, mais à l'extérieur, notamment dans la métropole où les médias électroniques en ont fait largement écho. La presse écrite devrait entrer plus massivement dans la ronde aujourd'hui.

La station CHRC, il va de soi, n'était pas en reste. Elle a littéralement bouleversé sa programmation habituelle pour la transformer en un véritable radiothon-SOS. Ses lignes téléphoniques n'ont pas dérogé.

Suite A-2, Arthur...

Autres textes en page A-3

Les agents doubles sèment le doute

Le «narc», l'arme secrète de la police

Un vendredi soir de novembre, un bar du Vieux-Québec. En ce début de week-end, les clients se font aussi rares que chanterelles en hiver. Le match de basketball retransmis à la télé, derrière le bar, laisse indifférents un jeune adepte des fléchettes et un petit groupe qui s'agglutine autour de la table de billard.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

20 h 55. Un homme pénètre dans l'établissement et s'arrête devant le tiroir-caisse.

«Faut que je te voie, lance-t-il au propriétaire de l'établissement, un colosse de 32 ans, avant d'aller s'asseoir au milieu de la place, près de la scène de l'orchestre.

Après quelques minutes, le propriétaire vient le rejoindre. Brève conversation, puis un sac change de mains. Un sac

renfermant 25 sachets d'un demi-gramme de cocaïne.

Les deux hommes s'apprennent à se lever lorsque soudain le bar est investi par une douzaine de policiers.

«Police! Les mains sur la tête!», crie-t-on aux clients abasourdis par ce débarquement imprévu. La musique fait place à un silence brisé par de timides chuchotements.

Les clients, après vérifications d'usage, peuvent continuer leur soirée. Pendant que le bar est fouillé de fond en comble, les deux hommes im-

pliqués dans la transaction sont conduits en cellule. L'un d'eux sera libéré quelques jours plus tard, moyennant caution, en attendant la tenue de son procès; l'autre se retrouvera le soir même en toute liberté, à blaguer avec les policiers!



L'arme secrète et méconnue des milieux policiers vient à nouveau de frapper. Cette arme, c'est l'agent double, le «narc» (de narcotiques), comme l'ont baptisé ses victimes.

«C'est comme une pièce de théâtre que tu joues», explique Luc et Gilles (prénoms fictifs), deux de ces agents très spéciaux.

Trucs de caméléons

Jouer la comédie, c'est en effet le rôle de Luc et Gilles. Chaque soir de représentation, selon le milieu de travail, ils revêtiront des costumes différents. Une sortie dans un bar de Vanier se fera en jeans,

Suite A-6, Agent...

Autre texte en page A-6

REÇUS D'IMPÔT INSTANTANÉS • INSAISSABILITÉ

Je pense à mon REER. Je choisis...

TRUST PRÊT ET REVENU

FONDS CANADIEN **17,9%**

DÉPÔT GARANTI **11 625%**

1 AN, INTÉRÊT ANNUEL **11 875%**

18 MOIS INTÉRÊTS VERSÉS À L'ÉCHÉANCE

Galeries de la Capitale **626-1221**

Place de la Cité **652-1221**

Place d'Youville **692-1221**

Rendement annuel au 31/12/89, incluant le réinvestissement des revenus. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs et toute offre doit être faite par prospectus.

Suites de la première page

Arthur...

Les auditeurs furent invités à sauver la station de la disparition en signant une pétition d'appui.

Les commentaires étaient plus partagés cependant à d'autres stations locales. Par exemple, à Québec-Express de Radio-Canada, sur huit témoignages recueillis au cours d'une brève ligne ouverte, sept étaient défavorables à André Arthur.

Même le « preacher » Pierre Lacroix, de la Cité du Père, une nouvelle fois sur un chemin de Damas, a fait savoir qu'il retirait ses plaintes contre l'animateur qui l'avait pourtant plus d'une fois varloqué.

Quelques ténors de l'équipe du premier ministre Bourassa — le président du caucus régional et député de Chauveau, M. Rémy Poulin, le ministre du Revenu et député de Montmorency, M. Yves Séguin, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté — ont aussi, parmi d'autres, mis leur grain de sel dans ce débat qui a pris des allures fort émotives par moment. Dont le témoignage d'un Hongrois qui, des sanglots dans la voix, a dit souhaiter ne plus revivre ici l'oppression qui a étouffé les pays de l'Europe de l'Est.

Le quotidien LE SOLEIL, il va sans dire, n'a pas échappé à cette émotion populaire.

Des dizaines et des dizaines d'abonnés avoués ou présumés ont mobilisé les téléphonistes une bonne partie de la journée.

Les lecteurs qui, en guise de protestation contre la démarche de la direction du journal, menaçaient de mettre fin à leur abonnement, se sont vu offrir de se faire adresser le texte intégral de la plainte au CRTC accompagnée d'une missive du président et éditeur, M. Robert Normand. De telle sorte qu'ils prennent leur décision, le cas échéant, en toute connaissance de cause.

Quant au Syndicat des journalistes du SOLEIL, il s'est abstenu, hier, de tout commentaire.

CTCUQ...

CTCUQ a accédé à la demande de la semaine de quatre jours pour un certain nombre de chauffeurs.

Le conseil d'administration de la CTCUQ, composé, outre M. Larose, du président de la CUQ, M. Michel Rivard; des maires de Charlesbourg et de l'Ancienne-Lorette, MM. Ralph Mercier et Émile Loranger et de la conseillère de Québec, Mme Marie Leclerc, se réunissait hier soir pour élaborer une offre finale et globale à être soumise le plus tôt possible.

D'après le permanent de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Richard Fortin, cette offre finale pourrait se faire ce matin puisqu'une réunion a été fixée pour 10 h aujourd'hui. Hier la partie patronale, de dire M. Fortin, a reporté les rencontres à une couple de reprises. « Probablement qu'elle était à préparer l'offre finale ». La partie syndicale « n'a aucun problème à poursuivre les négociations » et si une offre finale est faite « nous l'analyserons et déciderons par la suite de l'attitude à prendre ».

Le représentant syndical rappelle que l'offre globale de la CTCUQ de la semaine dernière a été rejetée à 90 % par l'assemblée générale des chauffeurs et que dans la même proportion un mandat de grève à utiliser au moment opportun avait été donné au comité de négociations. M. Fortin laisse entendre que si la CTCUQ avait la volonté de régler ce serait possible d'en arriver à une entente à partir des demandes des chauffeurs.

Entre-temps la répétition des moyens de pression des chauffeurs a eu des effets sur la qualité des services de la CTCUQ, hier. M. Larose a fait voir que les écoles secondaires ont été privées de service à l'heure de pointe hier après-midi tandis que l'ensemble des usagers pouvaient être incommodés par des retards allant de 15 à 30 minutes dans certains cas. Le conseil d'administration de la CTCUQ devait étudier hier soir les moyens à prendre pour faire cesser les moyens de pression.

L'impasse dans les négociations. Une certaine escalade dans les moyens de pression, présentation d'une offre finale, tout indique qu'une grève se profile à l'horizon. La CTCUQ dit faire face à une partie syndicale qui ne fait pas assez de concessions alors que sa marge de manoeuvre est son budget sont très limités. La direction syndicale rappelle qu'elle a un mandat de grève. Le spectre de la grève est de plus en plus menaçant. Mais comme aucun avis de grève n'a été envoyé au Conseil des services essentiels et que la loi exige qu'un tel avis soit notifié sept jours juridiques francs avant de déclencher l'arrêt de travail, ce ne sera pas avant une dizaine de jours que la menace se réalisera.

Égalité...

que qui dépasse la seule opposition à la loi 178 et à l'entente du lac Meech.

Crise de croissance

Le conseil général du PE doit d'ailleurs mettre la dernière main ce soir à la fusion avec le Parti unité, son pendant rural né lui aussi de la grogne anglophone contre la loi 178. Depuis l'élection de septembre dernier, les deux partis avaient entrepris des discussions en ce sens. « Ça devrait se finaliser ce soir », a indiqué M. Libman au SOLEIL.

Le parti a également été secoué par des difficultés internes depuis quelques semaines. A la fin de janvier, le conseil général décidait de dissoudre son exécutif pour le remplacer par neuf commissions au grand déplaisir du président du parti, M. Gerald Klein, et d'un vice-président, M. Philip Chrysfidis, qui ont abandonné leur poste. M. Libman a soutenu hier que c'est d'abord parce qu'ils jugeaient la position du chef du PE sur le lac Meech trop conciliante.

Lundi dernier, c'était au tour du conseiller politique de M. Libman, M. Jacques Renaud, de quitter la maison pour protester publiquement contre la position du son chef dans l'affaire Sault Ste. Marie.

M. Libman dit respecter la décision de M. Renaud. Il souligne cependant que son parti est « très jeune ». « Il est normal d'avoir ce genre de répercussions dans un parti qui s'est développé trop vite, a eu des succès trop vite ». Il se dit cependant confiant de passer au travers de cette crise d'adolescence.

Le parti mettra d'ailleurs les bouchées doubles au cours des prochains mois. En avril, un congrès se penchera sur la constitution et les règlements du PE. Il sera suivi, fin juin, d'un autre congrès pour se donner un exécutif. Un congrès d'orientation devrait suivre en septembre ou octobre pour élaborer le programme du parti. A travers ce branle-bas, le PE veut mener une campagne de financement populaire au cours de laquelle il espère amasser 400 000 \$, soit le double de l'objectif atteint lors de sa campagne de financement pré-électorale.

Wilson...

de santé et d'éducation post-secondaire. Depuis 1977, et à la demande des provinces qui ne voulaient pas qu'Ottawa leur dise comment dépenser leur argent, les contributions sont calculées au per capita et augmentent au rythme du PNB.

« Si Gérard D. Levesque encaisse une perte de revenus au titre de l'impôt personnel à cause d'un changement dans l'économie par exemple, explique Wilson, cela va affecter le total de ses revenus et il va s'ajuster en conséquence. C'est la même chose avec les transferts du gouvernement fédéral : il peut couper ici et là, augmenter les impôts ou laisser temporairement son déficit grimper ».

Compressions temporaires

Car Wilson promet que ce « gel », qui exigera un amendement unilatéral à la loi sur le financement des programmes établis, deux ans avant l'échéance de l'entente de 1986 avec les provinces, sera temporaire. Normalement, ces paiements per capita augmentent au moins au rythme de l'inflation. « La progression de l'ensemble des transferts de FPE, à partir de 1992-93, ne sera pas inférieure à celle de l'inflation », promet d'ailleurs le budget.

« Je leur demande de se serrer la ceinture pendant deux ans, pour

nous aider à franchir un autre cap important, explique le ministre : l'an dernier, nous sommes passés d'un déficit à un surplus d'exploitation, et le déficit budgétaire est désormais inférieur aux intérêts sur la dette. L'an prochain, il faut que la dette commence à augmenter moins vite que l'ensemble de l'économie ».

Le ministre insiste également sur le fait que les compressions aux provinces ne représentent qu'un demi-point de pourcentage cette année, et 1,25 % l'an prochain, soit « moitié moins que ce que nous nous imposons à nous-mêmes ».

Le ministre des Finances ne veut pas envisager, comme des députés conservateurs l'ont suggéré, de récupérer une partie des soins de santé en les rendant impossibles. « Ce serait contraire, sinon à la lettre, certainement à l'esprit de la Loi nationale sur la santé. Ce serait très délicat de repasser ce cap alors que les trois partis à l'unanimité, en 1983, ont décidé d'imposer la gratuité totale ».

Il n'est pas question non plus, pour Michael Wilson, de modifier la base d'imposition des revenus individuels, en prenant plutôt pour base de calcul de l'impôt, le revenu familial. « Le revenu du conjoint est alors imposé au taux marginal du premier partenaire entré sur le marché du travail et cela peut décourager le conjoint de retourner au travail », explique-t-il.

Taux d'intérêts: des signes encourageants

Le ministre des Finances admet que l'écart entre les taux américains et les taux canadiens — quatre points et demi de pourcentage — est inhabituel et « cela donne une marge de manoeuvre à la Banque du Canada ». L'écart moyen au cours des années 80 fut d'un point et demi et il était de deux points l'an dernier.

« Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, le gouverneur ne va pas, et je ne vais pas l'encourager non plus à réduire les taux d'intérêts tant que la bataille de l'inflation n'est pas gagnée. Et le mois dernier, on a commencé à voir quelques signes encourageants ».

Dans l'enveloppe de la Défense nationale en particulier — 11,9 milliards \$ en 1990 — le ministre ne prévoit pas profiter des « dividendes de la paix », au cas où les négociations sur le désarmement en Europe connaîtraient le succès. « Il semble en effet que les conditions se mettent en place pour envisager certains changements en Europe, admet Wilson, évoquant un retrait au moins partiel des forces armées canadiennes stationnées en Allemagne. Mais les économies seront réinvesties dans la modernisation de nos armées en Europe et au Canada, en particulier celles qui sont affectées à notre rôle de plus en plus important de gardien de la paix ».

Dans le domaine des affaires extérieures, c'est un peu la même chose. Défense et diplomatie canadiennes ont été affectées par les compressions budgétaires de novembre dernier et, s'il admet que certaines ambassades (comme Paris et Londres) ont beaucoup de personnel, il entrevoit des « réaffectations dans d'autres capitales, pour tenir compte des changements qui surviennent en Europe de l'Est ».

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233

6/49

13-16-21-26-35-46

(complémentaire)

18

LA QUOTIDIENNE

tirage du 21 février

5-7-2

0-4-8-1

simons introduit au québec la collection impers signés

issey miyake

POUR SIMONS

L'IMPER CHRYSALIDE



créateur japonais à paris, issey miyake est le précurseur d'une nouvelle génération d'impers. son style suscite l'admiration dans le monde entier... il pose les balises de son japon natal dans des créations où les formes évoluent dans un mouvement perpétuel. son style est le triomphe de la philosophie de l'espace libre, de la pureté, de la simplicité. issey miyake c'est le génie des nouveaux tissus microfibres, parfaitement hydrofuges et poreux pour un confort absolu. issey miyake, l'inspiration, la maîtrise orientale, en exclusivité à la contemporaine chez simons. l'imper chrysalide 375.00

la maison



simons

TROIS MAGASINS, LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE ET VIEUX QUÉBEC

Normand dit qu'il a utilisé le seul langage que CHRC comprend

(PC) — « L'étape des rappels à l'ordre est terminée et il faut utiliser le seul langage que CHRC comprend : supprimer leur licence et les moyens financiers que cela comporte. »

C'est ainsi que le président-éditeur du quotidien Le Soleil, M. Robert Normand, a justifié hier la décision prise par son journal de réclamer la suspension du permis d'opération accordé à la station radio CHRC par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Invité sur les ondes d'une station rivale à Québec, M. Normand a affirmé que les différents rappels à l'ordre et directives adressés à CHRC et à son animateur André Arthur n'avaient rien donné jusqu'à maintenant.



M. Robert Normand

Parlant de « pollution des ondes », M. Normand a poursuivi : « M. Arthur ne se comporte pas selon les normes du CRTC et pour le démontrer, nous portons des exemples concrets à l'attention du CRTC ».

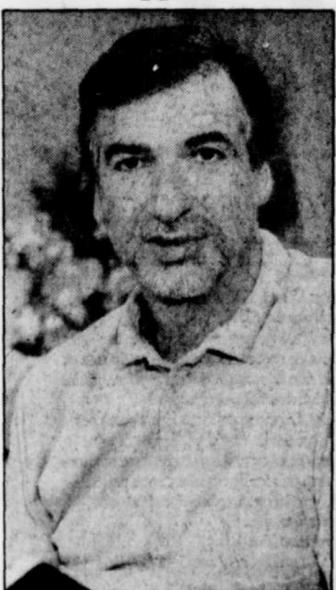
M. Normand s'est défendu de vouloir priver André Arthur de sa liberté d'expression. « Les ondes radiophoniques sont un bien public dont les postes de radio ne sont que les fiduciaires, a-t-il dit. J'ai un trop grand respect pour la liberté d'expression pour qu'elle ne soit pas bafouée ou qu'en son nom, on utilise des propos orduriers. »

« M. Arthur ne peut dire n'importe quoi sur n'importe qui, répandre des fausses rumeurs, porter atteinte à des réputations impunément. Le CRTC est là pour sanctionner ces situations au niveau de la qualité de l'information », a poursuivi l'éditeur du Soleil.

M. Normand a signalé que son journal émettait lui aussi des opinions en page éditoriale avec lesquelles les gens ne sont pas toujours d'accord. Mais Le Soleil publie les lettres des lecteurs qui sont en désaccord avec les opinions formulées. « C'est une saine discussion sur la place publique, mais c'est ce que CHRC et M. Arthur ne font pas et c'est ce que le CRTC leur a reproché jusqu'à présent. »

M. Normand a dit que sa requête au CRTC n'avait pas été faite après consultation avec les journalistes du Soleil. Mais il se dit convaincu d'avoir leur appui dans ce dossier car « je concevais mal qu'ils donnent raison à M. Arthur après les propos que ce dernier a tenus à leur endroit ».

Lacroix appuie CHRC



En faisant état en ondes de tous ses appuis, CHRC a mentionné celui des députés libéraux de la région, dont le ministre Yves Séguin (à l'occasion encore chroniqueur fiscal à CHRC), puis celui de Pierre Lacroix de La Cité du Père, pourtant souvent bombardé par l'animateur André Arthur. Le précheur a annoncé le retrait des six plaintes portées contre la station.



Le président de la CUQ, Michel Rivard appuie entièrement l'éditeur général du SOLEIL Robert Normand.



La mairesse Andrée P. Boucher a elle-même été victime d'Arthur.

« La farce a assez duré ! »

La mairesse Boucher craint la violence verbale d'Arthur

« Il fallait que ça explose. La farce a assez duré ! »

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est le commentaire de la mairesse de Sainte-Foy, victime elle-même à maintes reprises de l'animateur André Arthur, Mme Andrée P. Boucher, face aux demandes adressées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'intervenir pour que la station CHRC et particulièrement son animateur André Arthur respectent les règles de la radiodiffusion.

On sait que la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a soumis un mémoire au CRTC en ce sens ainsi que le président et éditeur du SOLEIL, M. Robert Normand, ainsi que le maire de Sillery, Mme Margaret Delisle.

Violence verbale

Mme Boucher dit que cette action auprès du CRTC n'aurait pas sa raison d'être s'il s'agissait d'un écart de langage de M. Arthur, une fois. « Mais c'est sa nourriture quotidienne, c'est de la violence au quotidien et c'est très dangereux car on banalise ainsi la violence et on finit par l'accepter. Ça ne peut pas durer comme ça », de dire la mairesse de Sainte-Foy. « Un jour on va

se faire agresser physiquement » craint-elle.

Mme Boucher, qui dit qu'il faut se donner « une radio respectueuse », rappelle que dans le cas de la demande de la CUQ, elle appuie le président de l'organisme en tant que membre. Et elle répète que M. Robert Normand ne l'a pas consultée avant de la citer parmi les victimes des propos de l'animateur Arthur.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, n'a pas à prendre position sur ce sujet : « Je n'ai aucun motif d'intervenir dans ce dossier ». Par contre, il rappelle qu'il a été solidaire de la décision de la CUQ de défendre son officier principal, le président Michel Rivard.

Historique

Rappelons que la CUQ a donné son appui au président le 22 janvier. M. Rivard disait que M. Arthur l'avait empêché de corriger ses propos voulant que les coûts d'assainissement des eaux allaient atteindre le milliard \$. Le maire de Beauport, M. Jacques Langlois, n'avait pas donné son appui au président. D'ailleurs il avait laissé entendre à l'émission de M. Arthur que les coûts d'assainissement des eaux allaient plutôt se situer entre le demi-milliard \$ et le milliard \$ alors qu'à la CUQ

on parlait de 340 000 000 \$. Il fut mis en lumière que MM. Arthur et Langlois parlaient des coûts totaux de l'opération assainissement des eaux tandis qu'à la CUQ, on faisait référence au coût de construction des stations de traitement des eaux usées et des séparateurs statiques tourbillonnaires (SST).

À la réunion du 22 janvier, les maires de Loretteville, Lac-Saint-Charles, Saint-Augustin et Sillery, MM. Denis Giguère, Donald Brisson, Denis Côté et Margaret Delisle, étaient absents.

Mardi, le comité exécutif de la CUQ a décidé de se faire représenter par Me Louis Masson, de l'étude Joli-Coeur, Lacasse, Simard, Normand et associés, plutôt que par Me Louise Otis, pour des raisons de non disponibilité de celle-ci.

M. Langlois

Le maire Langlois de Beauport explique sa dissidence de l'action de la CUQ en rappelant qu'il ne critique jamais le travail des journalistes et qu'il trouve que le travail de M. Arthur c'est de la « caricature verbale ». M. Langlois se demande de plus « pourquoi une autre forme de tribunal, alors qu'on peut toujours avoir recours à une poursuite au civil ? »

Les députés libéraux défendent le droit à la libre expression

Tout en se défendant de prendre parti pour ou contre André Arthur, LE SOLEIL ou son président Robert Normand, les députés libéraux de la région de Québec demandent au CRTC de renouveler le permis de la station radiophonique CHRC « au nom du respect de la liberté d'expression » et « en tenant compte des droits des auditeurs ».

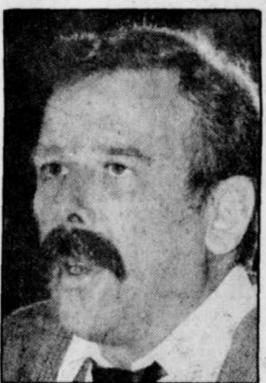
par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Cette demande est formulée dans une lettre signée par le président du caucus régional, le député de Chauveau, M. Rémy Poulin, qui l'a fait parvenir hier au CRTC.

Dans une lettre additionnelle, les ministres Marc-Yvan Côté et Yves Séguin donnent un appui supplémentaire à la requête du caucus régional dont ils sont membres et font plus spécifiquement référence au respect du droit à la liberté d'expression de M. Arthur lui-même. La ministre des Communications, Mme Liza Frulla-Hébert, a réservé ses commentaires pour aujourd'hui.

Au cours d'un entretien téléphonique, M. Poulin fait remarquer que CHRC est une entreprise qui emploie plus de 100 personnes. Il ne s'agit pas de prendre la part d'André Arthur mais de défendre le droit à la liberté d'expression et celui des citoyens de continuer à synthétiser CHRC, affirme-t-il.

Dans sa lettre au CRTC, M. Poulin ne mentionne ni LE SOLEIL, ni son président, pas plus que le président de la CUQ, M. Michel Rivard, qui a également demandé à être entendu par le CRTC. Le député de Chauveau se contente de faire écho « aux



L'animateur radiophonique André Arthur

pressions exercées sur le CRTC en vue du non-renouvellement » de la licence de CHRC. Les députés n'ont pas discuté de la possibilité d'intervenir aux audiences du CRTC, précise M. Poulin.

Quant à M. Arthur, « que le CRTC juge de l'homme », déclare le député qui affirme qu'il aurait préféré que l'intervention du SOLEIL devant le CRTC ne touche que cet animateur plutôt que la station.

Quand on lui demande toutefois si le CRTC ne brimerait pas aussi la liberté d'expression en interdisant les ondes à M. Arthur, M. Poulin indique que, dans une telle hypothèse, il lui faudrait consulter à nouveau ses collègues avant de prendre position.

Le « style particulier » d'Arthur

Dans la lettre signée conjointement hier après-midi par les ministres Yves Séguin et Marc-Yvan Côté, les deux hommes écrivent que « la région de Québec connaît bien l'animateur André Arthur et son style particulier.

« Pendant plusieurs années, nous avons participé aux émissions d'André Arthur et, quoique souvent en désaccord, nous respectons sa liberté d'expression et d'opinion, comme celle de tous doit l'être », poursuivent les deux hommes qui précisent s'adresser au CRTC en leurs noms personnels pour réitérer leur « foi en la liberté d'expression ».

Interrogé par des reporters à son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, hier matin, M. Yves Séguin avait admis ne pas connaître tellement le dossier, « qui peut être particulier, mais je pense que la liberté d'expression est sacrée chez nous ». Les tribunaux permettent des recours si on n'est pas content de certaines choses, soulignait M. Séguin hier matin. Il se demandait de plus « quels sont les critères pour dire qu'un tel est correct et qu'un autre n'est pas correct ? Est-ce que ce genre de censure est souhaitable ? Je ne pense pas. »

Il notait enfin qu'à « peu près dans chacun des médias, vous allez retrouver peut-être des chroniqueurs, des journalistes, qui peuvent avoir des propos que certains pourraient trouver blessants, incourtois, etc. Une fois que vous partez ce genre de réflexion, où est-ce qu'on va s'arrêter ? »

M. Séguin disait enfin qu'il ne cessera pas de participer à des émissions de CHRC. Il a rappelé qu'avant de faire de la politique, il fut collaborateur à titre de fiscaliste pour des stations à la télé et à la radio de même qu'au Devoir et au SOLEIL.

Le CRTC a déjà refusé à deux stations de la région de renouveler leur permis

Le CRTC a déjà refusé à deux stations de radio, de la région de Québec CFOM et CJMF-FM le renouvellement de leur permis de diffusion parce que leur programmation n'était pas conforme à ce dernier.

imposé à CHRC de se donner des lignes directrices pour régir ses tribunes téléphoniques.

On se souvient encore à Québec de l'émotion qui a suivi le refus du CRTC de renouveler le permis de CJMF-FM en février 1984. La station avait repris ses opérations le 18 août suivant.

La petite station anglophone CFOM avait subi le même sort le 8 août 1975 pour avoir abandonné les émissions du réseau AM de CBC qu'elle devait diffuser. Mais elle n'a pas repris ses opérations.

Le CRTC sanctionnait alors des écarts à la formule des émissions qu'il impose en octroyant les permis de diffusion.

Le cas CHRC

C'est la première fois que la direction d'un journal ou qu'une réunion de maires de toute une région s'oppose au renouvellement d'une licence en raison du contenu verbal des émissions.

En 1988 toutefois, la licence de CHRC lui a été accordée pour une période écourtée. Elle avait dû répondre aux questions du CRTC touchant le traitement de l'information et l'équilibre des opinions exprimées en ondes. Les propos de l'animateur André Arthur sur les participants au sommet des pays francophones avaient nourri les inquiétudes du CRTC.

Avant ces audiences de mars 1988, deux plaintes contre l'ani-

mateur Arthur avaient été déposées puis retirées : l'une venait du président de l'Office du tourisme de la Communauté urbaine de Québec M. Robert Frigièrre. L'autre de M. Michel Rivard président de la CUQ.

M. Rivard alléguait que M. Arthur avait tenu des propos « blessants, grossiers, faux, faisant le libelle » au sujet du projet d'assainissement des eaux.

Le Conseil avait alors répondu à M. Rivard qu'il appartenait aux tribunaux de droit commun de décider de ce qui relève du libelle.

Quant aux propos « blessants et grossiers », le Conseil avait déterminé, à partir de l'écoute des cassettes, qu'ils ne contenaient pas aux exigences de la loi de la radiodiffusion. Le Conseil se disait aussi incapable faute de précisions pertinentes, de vérifier les allégations de fausseté.

Le CRTC imposait ensuite à CHRC, comme à deux autres stations canadiennes de se donner des lignes téléphoniques.

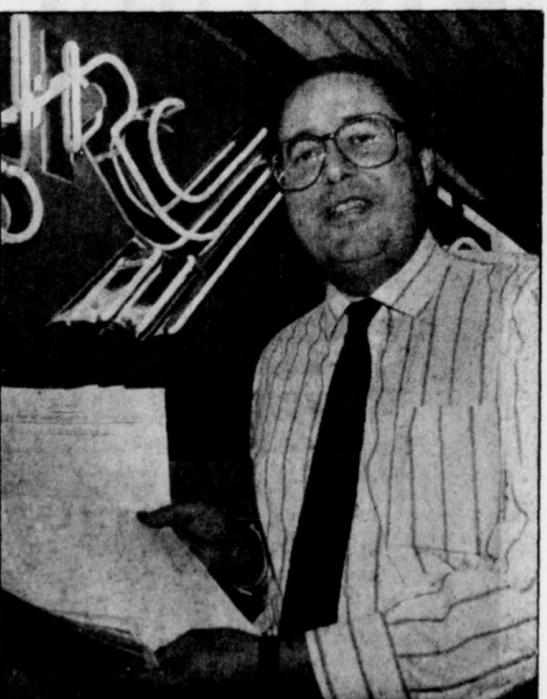
Le cas CJMF-FM

CJMF-FM a perdu sa licence en février 1984. Des oppositions au renouvellement avaient été formulées alors par les stations concurrentes dans le même marché : CFLS et CHOI-FM.

En dépit de quatre mises en demeure du CRTC, CJMF-FM diffusait 97,8 % de musique « rock » alors que son permis n'en autorisait que 4,8 %. Elle n'offrait que 2,2 % de musique générale alors que son format lui en imposait 84,1 %. Ceci im-

posait aux autres diffuseurs une concurrence déloyale et inéquitable qui ultimement allait à l'encontre de l'intérêt public écrivait le CRTC dans sa décision.

CJMF-FM avait ensuite réclamé et obtenu une nouvelle licence dans un format « rock progressif ».



Jacques Duhamel montre fièrement la pétition initiée par CHRC.

Rue de la Station et Dufferin-Montmorency

Des correctifs seront apportés à l'intersection dangereuse

Il aura fallu un accident frôlant la catastrophe et sept ans de réflexion au ministère du Transport pour apporter des correctifs temporaires à l'intersection de l'autoroute Dufferin-Montmorency et de la rue de la Station à Beauport, l'un des points chauds de notre réseau routier.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Théâtre le 2 août 1989 d'une collision entre un autobus et un camion-benne chargé de gravier ainsi que d'innombrables accidents depuis son ouverture en 1983, cet axe routier sera modifié cette année, à même un budget de 100 000 \$, de façon à améliorer la sécurité routière.

En 1992, un échangeur à étage sera construit pour mieux répartir les 6500 véhicules qui passent tous les jours au carrefour. Son coût était évalué en 1988 à 4,5 millions \$.

Il faudra toutefois que le ministère de l'Environnement et le public appuient cette construction, qui empiètera sur les berges du Saint-Laurent. Voilà ce qu'a indiqué hier un ingénieur du MTQ au coroner Gabriel Garneau, chargé d'éclaircir les circonstances de la tragédie, qui a fait un mort et une quarantaine de blessés.

La collision s'est produite à une intersection en T, à voies multiples, contrôlée par sept feux de

de s'engager sur Dufferin-Montmorency Ouest, seront permis, à même une voie spéciale.

Les feux de circulation sur les trois voies est de l'autoroute resteront toujours verts. Par contre, les feux de circulation des voies en direction de Québec continueront de passer du rouge au vert, de façon à ouvrir la voie aux automobilistes qui arriveront de Québec et voudront bifurquer dans la rue de la Station. Ainsi, tout véhicule qui veut tourner à gauche sur Dufferin-Montmorency Est déclenchera le système de détection qui fera passer le feu rouge à une flèche verte. Les études du MTQ indiquent que 3500 véhicules empruntent quotidiennement le tronçon Dufferin-de la Station.

Ce changement obligera donc les voitures arrivant de Beauport à s'arrêter aux feux de circulation du carrefour. Enfin, une voie de décélération sera installée sur le boulevard afin de permettre aux autos de tourner à droite, dans la rue de la Station. La vitesse limite sur l'autoroute se situera entre 70 km et 100 km/h.

Par ailleurs, les deux panneaux avertissant les utilisateurs de la présence de feux de circulation dans la courbe de l'autoroute seront plus colorés et hissés sur des structures aériennes.

circulation plantés au beau milieu d'une autoroute où la limite de vitesse est de 100 km/h. Le camion de M. Adalbert Fortier quittait la rue de la Station Sud pour aller vers Sainte-Anne-de-Beaupré lorsque l'autobus new-yorkais, qui circulait sur Dufferin-Montmorency Ouest, l'a brutalement embouti.

Selon un analyste des scènes d'accident dont la version a été entendue hier, le chauffeur de l'autobus américain n'aurait vu les feux de circulation qu'au dernier moment.

Le fameux plan présenté, hier, par M. François Poulin, spécialement dépêché par la nouvelle Division de la sécurité routière créée au MTQ, modifie le parcours du carrefour mais n'enlève qu'un seul feu de circulation.

D'abord, tout virage à gauche sur la rue de la Station Sud (vers Beauport) sera interdit. Les automobilistes qui quittent Beauport et veulent aller vers Sainte-Anne-de-Beaupré devront emprunter le viaduc du boulevard des Chutes. Les virages à droite dans la rue de la Station Sud, afin



Des correctifs seront apportés à l'intersection de l'autoroute Dufferin-Montmorency et de la rue de la Station à Beauport.

Femme retrouvée sans vie dans la neige L'autopsie n'a pu établir la cause du décès

L'autopsie pratiquée sur le corps d'une quadragénaire retrouvée mardi soir derrière le 248 de la 80e Rue, à Charlesbourg, n'a pas permis d'établir avec certitude la cause du décès de la femme.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Des analyses plus poussées devraient être effectuées, ce qui pourrait prendre encore deux ou trois semaines, a expliqué un porte-parole de la sûreté municipale de Charlesbourg. L'autopsie n'a pas non plus permis de déterminer à

quand remonte le décès de la femme.

Rappelons que cette mère de famille de 45 ans a été retrouvée gisant sans vie dans la neige à l'arrière de sa résidence par une de ses filles. Elle était vêtue de vêtements d'intérieur.

Le mystère demeure également complet quant aux circonstances du décès. Les enquêteurs de Charlesbourg continuent leur travail; aucune hypothèse n'a encore été écartée.

■ Contrats à la voirie de Beauport

Le conseil municipal de Beauport a adjugé lundi une douzaine de contrats de voirie totalisant près de 3,5 millions \$. Rapiéçage et reprofilage de revêtement de rues, travaux d'aqueduc et d'égout, réfection de trottoirs, construction d'un mur de soutènement et aménagement paysager tels sont les projets auxquels l'argent sera consacré. Le contrat le plus important est de 483 000 \$ accordé aux Entreprises A. Beaudoin en vue de l'extension des services d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le parc industriel de cette ville.

■ L'histoire de la côte

QUÉBEC — À compter d'aujourd'hui, et jusqu'au 27 février, une exposition retraçant l'histoire de la côte d'Abraham se tient au centre commercial Kredge, rue Saint-Jean, à l'intersection de la rue Saint-Augustin. L'exposition est organisée par le comité régional de l'Ordre des architectes du Québec, en collaboration avec le Conseil des monuments et sites du Québec.

L'HEURE A SONNÉ!

POUR PROFITER
DE NOS



CARRÉMENT SUPÉRIEURS!

HEURES D'AFFAIRES PROLONGÉES, INFORMEZ-VOUS À VOTRE SUCCURSALE

- 10 véhicules de placement performants et flexibles
- service personnalisé
- conseils judicieux d'experts
- rendements et taux hautement compétitifs

**NOS TAUX SONT
AJUSTÉS SUR
UNE BASE
RÉGULIÈRE.
APPELEZ-NOUS!**



TRUST GÉNÉRAL

Place de la Cité
Sainte-Foy
652-7000

1354, rue Maguire
Sillery
681-8282

Place Fleur de Lys
Québec
522-4618

Les Galeries Chagnon
Lévis
833-4450

69\$

*par chambre par nuit. Week-ends seulement.

**Un hôtel d'aujourd'hui...
à des prix d'hier!**

A partir d'aujourd'hui, jusqu'au 15 avril, 1990 vous pouvez séjourner à l'hôtel Delta Montréal pour seulement 69\$!

Situé en plein cœur de la ville, à cinq minutes des grandes boutiques, des grands restaurants et de la vie nocturne, le Delta Montréal a tout ce qu'un grand hôtel peut offrir: salle de conditionnement physique, piscine intérieure, courts de squash, bain tourbillon et sauna.

Bienvenue à toute la famille. Les moins de 18 ans logent chez nous gratuitement et, les enfants de moins de six ans, bénéficient de repas gratuits. L'hôtel offre pour les clients de tout âge divertissements, sports et relaxation. Pendant que vous profitez de vos loisirs, notre personnel prend soin de vos petits à notre Centre de créativité, doté de jeux éducatifs, de cahiers à colorier, d'arcade...

Venez passer le week-end chez nous.

Pour de plus amples renseignements, composez le: 1-800-268-1133 ou à Montréal, le: (514) 286-1986.

**Delta
Montréal**

Vous apprécierez la différence Delta.

450, Sherbrooke Ouest (Entrée rue Président-Kennedy)

*Le nombre de chambres à ce prix est limité. Faites vos réservations dès maintenant pour les week-ends, samedi, dimanche. Ne s'applique pas aux groupes.

Une organisation d'acheteurs par escomptes

Trois animateurs de ICN Group font l'objet de plaintes de la Sûreté du Québec

Trois animateurs de la région de Québec de ICN Group, organisation en activité depuis novembre seulement et dont la raison d'être officielle est le regroupement d'acheteurs par escomptes, sont l'objet d'autant de plaintes de la part de la Sûreté du Québec.

par GILLES ANGERS
LE SOLEIL

« Les trois individus doivent comparaître le 23 avril », assure le directeur des affaires publiques de la SQ pour le district de Québec, M. Camil Gagnon, tout en indiquant que plusieurs autres plaintes seront portées d'ici peu.

Le porte-parole de la Sûreté du Québec a indiqué au SOLEIL, hier, que les plaintes, déposées mardi, ont été consécutives à un avis de leurs procureurs qui estiment que les pratiques de recrutement avec avantages pécuniaires de ICN sont illégales.

Les animateurs, en effet, presseraient les nouveaux adhérents à recruter de nouveaux membres afin de récupérer leurs mises de fonds initiales, et ainsi de suite suivant une progression géométrique.

« Lorsque ICN vend des cartes à ses membres pour qu'ils puissent bénéficier d'escomptes lors de l'achat de biens de consommation, elle ne contrevient pas aux dispositions de la loi. Lorsque ce-

pendant, ces mêmes membres sont invités à faire du recrutement et que des avantages pécuniaires sont liés à cette activité, cela est illégal », insiste-t-on au service des affaires publiques de la SQ.

Par ailleurs, la SQ prévient que toute participation à une activité de type pyramidal est illégale et que toutes les personnes impliquées à quelque niveau que ce soit s'exposent à des accusations criminelles.

Honnête

Dans une entrevue accordée récemment au SOLEIL, le président canadien de ICN Group, M. David Crabb, déclarait que l'entreprise dénombrerait 5000 acheteurs par escomptes à travers le pays dont environ 2000 dans la région de Québec seulement.

ICN Group est une entreprise

légalement constituée dont les pratiques commerciales sont on ne peut plus honnêtes, a soutenu M. Crabb.

Il a cependant admis que certaines personnes, sans mandat, peuvent improprement communiquer les tenants et aboutissants réels de l'entreprise.

Il y a, déclara-t-il aussi, des as-

pirants à l'organisation qui sont si impressionnés par le programme d'achats par escomptes de ICN qu'ils ont peine à y croire. C'est pourquoi, ils éprouvent le besoin d'alerter ou la police ou des organismes de protection du consommateur afin de s'assurer de son intégrité. « Et les propos qu'ils tiennent sont souvent confus et de nature à discréditer l'entreprise », a-t-il déploré.

■ Identité révélée

LÉVIS-LAUZON — La sûreté municipale de Lévis-Lauzon a révélé l'identité de la femme qui a perdu la vie, hier matin, dans l'accident survenu sur le boulevard de la Rive-Sud. Il s'agit de Lise Roy, 49 ans, de la rue Claudel, à Lévis-Lauzon.

■ Chauffeur de taxi volé

QUÉBEC — Un chauffeur de taxi de Québec s'est fait soutirer son porte-feuille à la pointe du couteau, vers 21 h 45, mardi soir. L'auteur de ce méfait, qui n'a pas été retrouvé, a demandé à être conduit dans Limoilou où il a commis le vol, à l'angle de la 6e Rue et de la 4e Avenue.



Pierre
CHAMPAGNE

Couples satisfaits

Dans le cadre d'une recherche sur la vie de couple, un groupe d'étudiantes en 3e année de l'École de psychologie de l'université Laval, sous la supervision du Dr Michel Plechaty, souhaite recruter des couples satisfaits. Imaginez-vous ! C'est le monde à l'envers. Il y a une quinzaine d'années, lorsque je faisais écho à ce genre de demande, c'est parce que les psychologues recherchaient des gens marginaux. Aujourd'hui, ce sont les couples satisfaits qui sont des marginaux.

On cherche donc des couples dont la relation est satisfaisante et qui sont les parents d'au moins un enfant. Cette démarche s'inscrit dans une recherche visant à mieux connaître les éléments de base reliés à la satisfaction conjugale.

Les couples homosexuels vivant une relation satisfaisante sont exclus... pour cause. Il faut un enfant.

Les couples hétérosexuels qui n'ont pas d'enfant, mais une ménagerie (un chien, un chat, des poissons rouges et un canari) sont aussi exclus.

Mais il n'est pas nécessaire d'être marié, ni devant Dieu, ni devant les hommes, pour vivre une relation satisfaisante et avoir un enfant.

Les couples intéressés n'ont qu'à communiquer avec Claire Paquet, à 656-5919.

Le Manoir Victoria

Vous souvenez-vous de l'hôtel Victoria, dans le Vieux-Québec ? C'est l'hôtel dans lequel habitait Robert Bourassa, au tout début de sa carrière politique. L'établissement a fermé ses portes pendant quelques années et a rouvert, il y a quelques mois, sous le nom de Manoir Victoria.

Le Manoir Victoria est plus grand que l'hôtel Victoria. L'édifice que l'on connaissait autrefois sous le nom des Galeries Saint-Jean et qui était contigu à l'hôtel a été annexé et transformé en chambres. De belles grandes chambres modernes. Au sous-sol de cet immeuble, une piscine et une salle d'exercice offrent aux clients du Manoir Victoria des services qu'on ne retrouve même pas, du moins pas encore, au vénérable Château Frontenac.

Et on agrandit encore ; le Manoir Victoria annexera, dans les prochaines semaines, le commerce que l'on retrouve au coin de la côte du Palais et de la rue Saint-Jean, ce qui offrira aux clients de l'établissement, une entrée sur Saint-Jean. Le directeur de l'hôtel, Jocelyn Tremblay, songe à y aménager un bar ou un genre de casse-croûte international.

Complètement rénové, agrandi pour la peine, le Manoir Victoria offre un choix intéressant aux visiteurs du Vieux-Québec. Si seulement la direction du Clarendon décidait de faire la même chose, ça ferait du bien.

Les macarons

Les 22, 23 et 24 février, dans la plupart des lieux publics de la région, les Diabétiques de Québec offriront le macaron dont les profits s'ajouteront à ceux de la campagne de souscription, et financeront les services offerts par l'organisme et le soutien à la recherche. Pour aussi peu qu'un dollar, chacun pourra alors apporter sa contribution et combattre le diabète. L'objectif de la campagne est de 150 000 \$.

Par ailleurs, aujourd'hui, plus particulièrement dans quatre collèges de la région, c'est le macaron du Centre de prévention du suicide qui sera en vente. Il en est de même dans l'édifice G et dans quelques caisses populaires de la région. Cette campagne est présidée par Marius Brisson de Pathonic.

Chapeau bas aux Québécoises

Afin de souligner le 50e anniversaire du droit de vote des femmes, Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie, ont conçu un programme de relations communautaires : Chapeau bas aux Québécoises ! Ce programme vise à souligner, chaque mois, le travail des femmes qui se sont distinguées dans leur domaine.

Ce mois-ci, le secteur information était à l'honneur et c'est une créatrice de Montréal, Anne Darche, qui a été honorée par Les Coopérants.

Rappelons que Mme Darche est la première femme à présider une importante agence de publicité à propriété québécoise. Son agence s'est signalée, entre autres réalisations, par la campagne « L'alcool au volant, c'est criminel », campagne à qui l'on attribue une baisse de 25 % quant au nombre de morts sur les routes en 1986.

Laforce revient en force

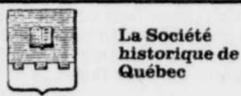
Le lunetier Robert Laforce, qui, il y a quelques années, avait su prendre le contrôle de ce commerce dans la région, a décidé de revenir en force dans la ville, après une retraite plus ouverte que fermée d'une décennie. Au début des années 80, Laforce avait vendu tous ses commerces à ses associés pour profiter de la vie.

Il y a trois ans, Laforce avait tenté un premier retour... dans la marine. Il vendait des bateaux et des sea-doo. Mais cette expérience s'avéra désastreuse. Aussi a-t-il décidé de revenir dans la lunetterie, le seul commerce dans lequel il s'y connaît vraiment. Il ouvrira, aux premiers jours du printemps, un grand magasin de lunettes de 2500 pieds carrés, dans un grand centre commercial de la ville de Québec. Devinez lequel. Toutes les négociations n'étant pas complétées, il préfère, pour l'instant, ne pas publier le nom de la place en question... mais je viens de vous donner un indice.

C'est sous son nom, celui de Robert Laforce, qu'il veut faire un retour en force, sauf que pour ses anciens associés, comme Pierre Masson par exemple, il n'est pas évident que ce désir soit légalement réalisable. Les deux lunetiers devront se parler... dans le blanc des yeux, et peut-être même par la bouche de leurs avocats pour en arriver à une entente.

En attendant, Laforce a recommencé, comme dans le temps, à offrir des lunettes gratuitement. Dans le temps, il en donnait à toutes les duchesses. Cette année, puisqu'il n'est pas encore en affaires, il n'en a donné qu'une seule paire. Et c'est le président du Carnaval d'il y a 15 ans, Pierre Villa, qui en a hérité, lors d'un souper de la bande à Villa au Beaugarte.

Vous pouvez joindre l'auteur de cette chronique de 9 h à 12 h, du lundi au jeudi, au numéro 647-3394.



La Société historique de Québec invite la population, le jeudi 22 février à 20 heures, à la conférence de

madame Marie-Paule R. Labrègue, ayant pour thème: Quelques marchands de Québec et les Cantons de l'Est au XIXe siècle.

La conférence se tiendra au Centre des loisirs Montcalm Inc., au 265, boulevard Saint-Cyrille Ouest.

Pour information: 694-9740

ACHETONS
OR — ARGENT — MONNAIE — TIMBRES
MÉDAILLES, LETTRES et CARTES POSTALES
MAISON DU 622-0975
COLLECTEUR
2920, 1re Avenue

BUREAUX À LOUER
À CHARLESBOURG
(1re Avenue, près boul. de la Capitale)
— Différentes grandeurs disponibles
— De 500 pi ca à 4000 pi ca
— Prix compétitifs
— Tout aménagé
— Grand stationnement gratuit
623-9878

SAISSISSANT

Saisis juste à point, les steaks du Manhattan font l'unanimité. Les bières importées et l'ambiance bien de chez nous se marient à merveille. Une qualité de viande supérieure, des fruits de mer exquis, des côtes levées délectables et des desserts raffinés... tout cela à un prix irrésistible.

MANHATTAN GRILL

Les meilleurs steaks de Québec sort à Sainte-Foy, 283 g à 800 g, meilleures coupes.

Place de la Cité Sainte-Foy RESERVATIONS 657-1670

REER
Placement plus
12%
*12% pour les placements de plus de 50000\$

Pour en connaître davantage sur les REER, consultez notre représentant de la Laurentienne Vie ou votre courtier de la Laurentienne Générale participant.

LAURENTIENNE VIE

Meubles Design inc.

1000, BOUL. DES CAPUCINS (418) 525-4671

ACHETEZ EN TOUTE SÉCURITÉ!
EXIGEZ LA QUALITÉ
EPSON

SQ-2500 JET D'ENCRE
"le silence parfait"

- 540 C.P.S., 24 jets
- Panneau de sélection L.C.D. "Selectype"

Traitement de texte professionnel avec WordPerfect. Bureautique et comptabilité.

IDOS 3200, Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy
651-1882
Sans frais: 1-800-463-5285

Le travail des agents doubles n'est pas de tout repos

Pas de tout repos le travail d'agent double. Imaginez, passer des nuits entières à frayer avec des inconnus dont on cherche fallacieusement à gagner l'amitié et la confiance afin de remonter jusqu'au caïd, « fêter » jusqu'à l'aube en gardant l'esprit clair pour ne pas vendre la mèche, attendre des jours et des nuits pour boucler une transaction importante, vivre continuellement dans la crainte d'être démasqué.

Textes de **NORMAND PROVENCHER**
LE SOLEIL

« Il faut évidemment être menteur, admet, sourire en coin, Gilles. Et avoir une maudite

bonne mémoire afin de te souvenir ce que tu leur as dit, parce qu'ils te *tcheckent*. Tu peux pas leur compter deux histoires différentes. »

Sans oublier une mémoire visuelle sans failles pour être capable de monter une preuve d'acier contre le trafiquant. A-t-il un tatouage ? Si oui, sur quelle partie du corps ? A-t-il une moustache ? Les cheveux longs ou courts ? Et ses vêtements ? « Il faut que tu te souviennes de tous les détails parce qu'en cour, tu vas te le faire demander », ajoute Gilles.

« Ça prend vraiment des gars capables de virer sur un dix *cenne*... », paraphrase le supérieur de Gilles et Luc.

Au cours d'une longue entrevue accordée dans un restaurant de Sainte-Foy, Gilles et Luc parlent à voix basse, tournant souvent la tête à gauche et à droite pour vérifier les environs. La méfiance leur colle à la peau, les suit partout. Déformation professionnelle oblige.

« C'est ça qui nous affecte le plus, avoue Gilles. T'es toujours méfiant. T'es porté à te méfier de tout le monde sans exception, même de gens dans ta famille. A la longue, tu deviens comme ceux que tu infiltrés. T'en arrives même à sacrer comme eux autres. »

La vie privée et familiale n'est évidemment pas sans en subir les

conséquences. Rares sont les agents doubles qui vont aller se divertir dans un bar, de peur d'être reconnus.

Si les agents doubles ont la mémoire longue, on ne peut cependant en dire autant de certains trafiquants. A preuve cette anecdote : « C'est déjà arrivé plusieurs fois, se souvient Gilles, que j'ai infiltré un réseau, puis passé en cour où les gars ont été accusés. Un peu plus tard, je revois l'un d'entre eux. Il me dit : "Me semble que je t'ai déjà vu quelque part ?". Je lui invente une histoire. Eh ben, il m'a revendu du *stock*... »

— « La coke, vous avez déjà essayé ça vous autres ? »

Du tac au tac, Gilles réplique d'un ton péremptoire : « Y'a pas d'agents doubles qui consomment, dit-il. On ne serait pas capables de faire notre travail. Puis, juste à penser à l'idée que je puisse aller passer ne serait-ce qu'une journée en-dedans (en prison) avec les gars que j'ai collés, y as-tu pensé ?... »

— Et l'agent double idéal, qui serait-il ?

« Un policier qui n'aurait jamais été en fonction et qu'on enverrait passer deux ou trois mois en prison afin de lui permettre de gagner la confiance des trafiquants. Ça serait l'enfer... »



Agents...

Suite de A-1...

manteau de cuir, bottes de cuir, barbe de trois ou quatre jours. Par contre, s'il faut remonter une filière plus huppée de la haute-ville, complet et véhicule de luxe seront de mise. Pour ces caméléons, tous les trucs sont bons pour ne pas éveiller les soupçons.

« J'ai fait des jobs en Abitibi, en voiture sport dernier cri, avec la cravate dans le cou. Le lendemain, c'est un autre milieu. C'est un peu comme *Miami Vice*, mais en plus petit... », précise Luc.

Leur numéro frôle tellement la perfection qu'il est déjà arrivé qu'un trafiquant, qui s'était fait pincer à effectuer une transaction avec un agent double, téléphone plus tard à ce dernier pour s'excuser ! « Il ne comprenait pas ce qui avait bien pu arriver... », mentionne Luc, un peu pince-sans-rire.

Le haut de la pyramide

Au début de l'infiltration, en arrivant sur leur « terrain de chasse », Luc et Gilles possèdent déjà des renseignements colligés par les enquêteurs. L'organigramme des trafiquants de la place est dans leur tête. Ils savent lesquels peuvent fournir au gramme ou au kilo.

C'est à partir de là que le travail d'infiltration commence. Les agents tenteront de retracer les petits trafiquants les plus vulnérables afin de gagner leur confiance. Lentement mais sûrement, ils finissent par gravir les échelons susceptibles de les mener jusqu'à la tête du réseau, jusqu'à « la » transaction qui permettra de faire tomber les maillons du réseau comme des dominos.

La descente effectuée dans le bar du Vieux-Québec, le 17 novembre, terminait une soirée de travail amorcée quelques heures plus tôt avec l'arrestation de deux autres acolytes du propriétaire de l'établissement. Bilan : plus de 600 g saisis, d'une valeur d'environ 475 000 \$ sur le marché noir. Point de départ de l'opération : une mère éplorée venue, trois semaines auparavant, demander conseil aux policiers après qu'elle eut découvert que sa fille, qui fréquente ce bar, consomme de la cocaïne.

« D'une opération partie bien innocemment, tout un réseau est finalement tombé, mentionne Luc. De plus en plus raffinés »

« Il ne faut pas oublier que la priorité, pour un bon trafiquant, c'est de déceler la police. Il faut donc de plus être raffinés. Les moindres détails comptent. »

« Tu peux jamais être à court d'idées, car l'organisation de l'autre bord, elle l'est pas », lance un enquêteur.

Dans leur travail d'infiltration, les agents doubles se servent régulièrement d'informateurs, c'est-à-dire d'individus étranglés par des dettes de drogue. Leur pressant besoin d'argent devient une chance inespérée pour les agents dans leur quête de renseignements.

Le coup de filet des policiers doit servir à répandre la confusion dans le milieu des trafiquants. « Il faut semer le doute. Ainsi, ils ne savent plus qui est *safe* et qui ne l'est pas. Et ça marche car les enquêteurs qui sont retournés au bar en question confirment que c'est mort maintenant. »

Ils flairent les trafiquants comme d'autres... l'argent

Atablés dans un bar de Vanier, Luc et Gilles observent un va-et-vient digne d'un terminus d'autobus ! Pour eux, il n'y a aucun doute : l'établissement est un lieu privilégié pour le commerce de la drogue.

Grâce à un sens aigu de l'observation, le duo détecte en l'espace de quelques minutes plusieurs transactions qui, aux yeux du profane, passeront inaperçues.

— « Tu vois le gars là-bas, c'est le *pusher* de la place, fait-on remarquer regardant du coin de l'oeil un longiligne bonhomme aux cheveux longs. Le gars qui lui parle, c'est son *dealer*, celui qui vient lui porter la drogue. »

L'un des agents ajoute à voix basse : « Faut pas oublier que le gars qui a un kilo de coke chez lui, c'est qu'il connaît quelqu'un qui en a dix... »

Le *dealer* sort et s'engouffre

dans son véhicule, stationné près de la vitrine. Gilles a déjà sa plaque d'immatriculation en mémoire. A son retour au quartier général, une simple vérification dans l'ordinateur lui permettra de connaître son profil judiciaire.

Louis se lève et décide, mine de rien, de passer une commande au *pusher*, de façon à prouver qu'il est bel et bien « actif ». Celui-ci refuse, prétextant qu'il n'a plus de *stock*. Quelques minutes plus tard, on peut cependant l'apercevoir en train d'en vendre à un client.

— « Il ne nous *trustait* pas », tout simplement, lance Louis à son retour. Trois nouvelles têtes

dans un endroit comme ici, ça ne passe pas inaperçu...

Les deux agents doubles demeurent continuellement sur leurs gardes, semant le doute en parlant en code, s'interpellant de surnoms. Quelqu'un s'approche que la conversation bifurque aussitôt sur le temps qu'il fait ou les tracas d'un quelconque boulot bidon.

Que la serveuse s'attarde à esquisser la table et la méfiance s'amplifie : « Qui l'a envoyé *checker*, penses-tu ? » lance tout de go Gilles après le départ de la fille.

La soirée d'inspection se termine aux petites heures. Demain ce sera à recommencer. Ailleurs, dans un autre bar peut-être. Recommencer à vivre dans la nuit et dans la méfiance.

ensemble
sofa et causeuse
rég. 949,95

789⁹⁹

Douillet mobilier de salon comprenant un sofa 3 places et une causeuse. Confection soignée et tissu de recouvrement durable, quatre coussins d'appoints sont inclus avec cet ensemble.

ensemble
sofa et fauteuil
rég. 1000,95

869⁹⁹

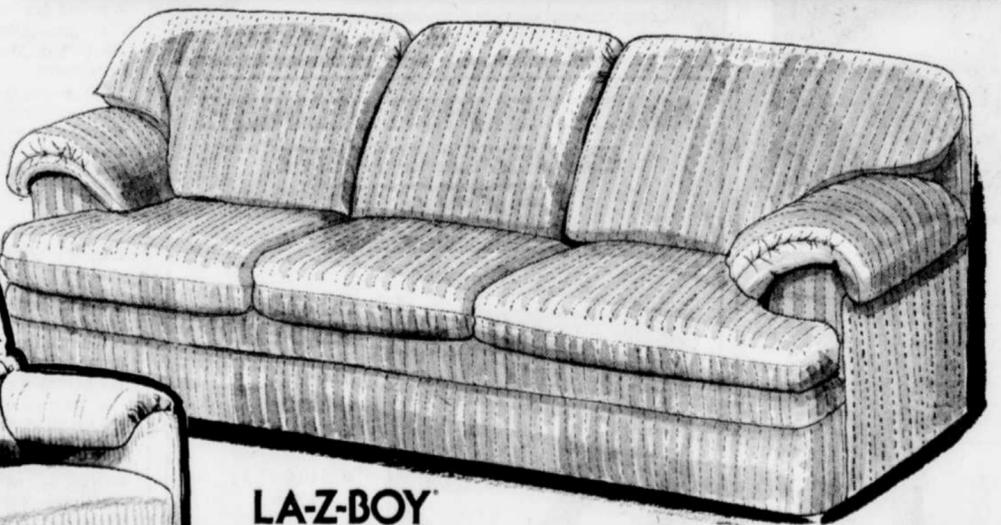
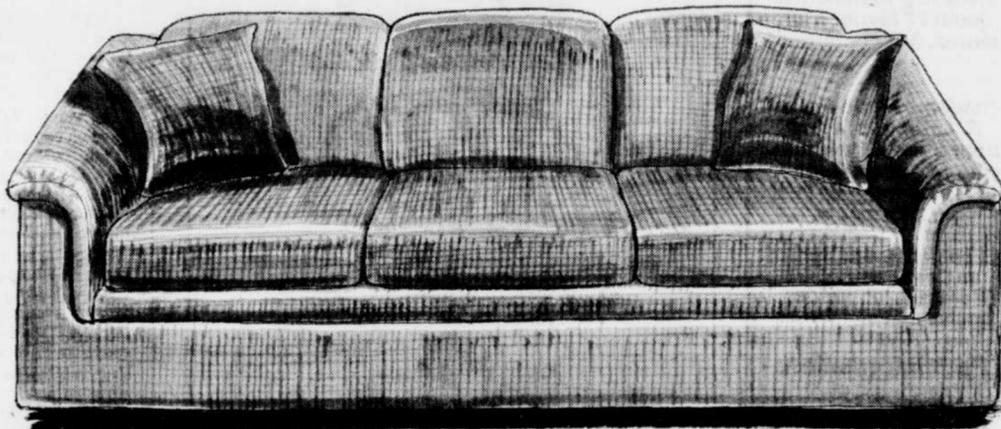
Fabriquée par la réputée firme Bauhaus, ce modèle vous est offert avec un résistant tissu tout à fait à la mode. Cet ensemble représente le charme du design.

causeuse rég. 549,95
479,99

ensemble
sofa et fauteuil
rég. 1099,95

929⁹⁹

Vraiment à la page avec ce recouvrement de velours acrylique, très facile d'entretien. Confort exceptionnel et ligne moderne plus que jamais à votre portée.



LA-Z-BOY

fauteuil inclinable

offrant allure et confort exceptionnels. Salon, salle de séjour, bureau, chambre, peu importe. Mécanisme de qualité à multiples réglages, garantie à vie.

rég. 399,95

349⁹⁵

* CONDITIONS: sujet à l'approbation du service du crédit. Valable avec tout achat d'un minimum de 400\$. Requis à l'achat, un dépôt de 10% ainsi que le paiement de la taxe de vente si applicable. Effectuez le paiement entier du solde de votre achat le 5 juin 1990 ou effectuez votre premier versement le 5 juillet 1990.

DécoMeuble

SERVICE APRÈS-VENTE: 683-3471 ET 1-800-463-7215
LIVRAISON GRATUITE

RÉGLEZ LE SOLDE EN JUIN 90
SANS INTÉRÊT - AUCUNS FRAIS

Vanier

100, Chabot (près des Halles Fleurs de Lys) 683-9600

Sainte-Foy

2635, Hochelaga (Place de la Cité) 657-6902

Charlesbourg

8500, Henri-Bourassa 627-3073

Beauport

4175, boul. Sainte-Anne 987-7851

POUR BIEN CONSTRUIRE
ET RENOVER...



Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos corvées de rénovation.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

Libman avoue avoir été la cible de plus de 50 menaces de mort

À la suite de ses déclarations fracassantes de la semaine dernière, le chef du Parti égalité, M. Robert Libman, dit avoir reçu plus de 50 menaces de mort de la part de francophones en colère, à tel point qu'il a demandé la protection de la police pour quelques jours.

par MICHEL DAVID ET GILLES BOVIN
LE SOLEIL

Visiblement ébranlé par les réactions que ses propos ont suscitées, M. Libman a soutenu qu'il avait été mal cité, que jamais il n'avait parlé d'un « plan d'extermination » visant les anglophones du Québec ou comparé les francophones à des nazis.

« Si la mauvaise interprétation qu'on a faite de mes remarques a blessé des gens personnellement, je m'en excuse », a-t-il déclaré, hier, au cours d'une entrevue ac-

cordée au SOLEIL, ajoutant que lui-même « a beaucoup souffert la semaine dernière », notamment quand M. Claude Ryan l'a invité à se « déniaiser ».

Le chef du PE avoue que son manque d'expérience politique lui a nuï. « Je vais apprendre à être plus conscient de certaines remarques qui peuvent être mal citées ou citées hors contexte », a-t-il promis.

Il ne nie pas non plus le bien-fondé de certaines critiques de son ex-conseiller, M. Jacques Renaud, qui a démissionné au début de la semaine en l'accusant de ne

pas connaître l'histoire canadienne s'il pense qu'aucun droit fondamental n'a été suspendu à Sault Ste. Marie.

« Je ne suis pas un expert constitutionnel non plus. Je suis un architecte de 29 ans. On ne peut pas être expert dans tous les domaines », a-t-il dit.

Loi 101

S'il admet maintenant que les anglophones du Québec ont la vie plus facile que les francophones hors Québec, M. Libman maintient que d'un point de vue « technique », la loi 101 est « plus restrictive » que la résolution adoptée par le conseil municipal de Sault Ste. Marie.

Même si la loi 101 exige que la majorité de la population d'une municipalité soit non francophone

pour qu'elle soit tenue d'offrir des services bilingues, le chef du PE est prêt à admettre que « la plupart » des municipalités unilingues offrent quand même des services bilingues.

Il est cependant manifeste que toute restriction imposée à la langue anglaise, qu'il s'agisse d'affichage, de services municipaux, d'écoles, d'hôpitaux constitue une injustice criante à ses yeux.

Quand on lui suggère que le Québec francophone constitue une infime minorité francophone sur un continent essentiellement anglophone et que certaines mesures de préservation peuvent s'avérer nécessaires, le chef du PE réplique que « la communauté anglophone du Québec est une minorité encore plus petite dans cet ensemble ».



Robert LIBMAN

Même si les plaintes de la communauté anglo-québécoise ne sont sans doute pas étrangères au mouvement antifrancophone qui se développe ailleurs au pays, M. Libman décline toute responsabilité. « Qu'on soit bien traités ou non, ce n'est pas ça qui va influencer les autres provinces », soutient-il. De toute façon, « à chacun de défendre ses propres droits ».

L'après-Meech

Quoi qu'il arrive de l'accord du lac Meech, les partisans de la souveraineté vont descendre dans la rue, soit pour protester contre l'accord, soit pour réclamer l'indépendance, mais il n'y aura pas d'éclatement du Canada, prédit M. Libman. Selon lui, « le Québec va revenir négocier ».

Mais il y a quand même un doute. « C'est toujours la même question dans la communauté anglophone : est-ce que M. Bourassa est un séparatiste au fond ? Moi, je pense qu'il suit l'opinion publique. Si elle est en faveur de la souveraineté, il va suivre ».

M. Libman ne souhaite pas que M. Bourassa s'engage dans cette voie, mais il constate que le PE deviendrait alors le seul parti fédéraliste et que sa clientèle pourrait sensiblement augmenter.

LE SOLEIL ABONNEMENT 647-3333

Exterieur: numéro sans frais 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h à 17h30 Samedi et dimanche: 8h à 12h

Richard Holden du PE prêchera à Winnipeg avec une délégation des Amis du lac Meech

Un député du Parti égalité se joint aux Amis du lac Meech.

par NORMAN DELISLE
de la Presse canadienne

M. Richard Holden, député de Westmount, a confirmé hier qu'il accompagnera un groupe des « Amis du lac Meech » à Winnipeg le 3 mars pour exposer aux députés manitobains des arguments en faveur de l'accord constitutionnel.

M. Holden sera du groupe même si la formation politique dont il est membre est officiellement opposée à l'accord.

« Cela va contribuer à améliorer la crédibilité du Parti égalité », a commenté M. Holden en confirmant à la Presse canadienne sa participation à la mission entreprise par les Amis du lac Meech.

Cette crédibilité a été remise en cause la semaine dernière par plusieurs déclarations du chef du parti, le député de D'Arcy-McGee Robert Libman, un adversaire avoué de l'entente constitutionnelle.

L'organisateur de la mission à Winnipeg, le professeur Storrs McCall de l'université McGill, a indiqué hier que la délégation des Amis rencontrera le groupe parlementaire des députés conserva-

teurs de la Législature de Winnipeg, qui forme le gouvernement, et les membres de l'opposition officielle, c'est-à-dire les députés libéraux de Mme Sharon Carstairs.

« Au Manitoba, l'eau du lac Meech est assez froide mais on va essayer de la réchauffer », a expliqué M. McCall lors d'un entretien téléphonique avec la Presse canadienne.

Selon lui, Mme Carstairs est carrément opposée à l'accord constitutionnel mais il n'en serait pas de même de tous ses députés. Il y a 21 députés libéraux et 12 néo-démocrates dans l'opposition à la Législature manitobaine, le premier ministre conservateur Gary Filmon ne disposant que de 24 députés dans un gouvernement minoritaire.

« Nous voulons discuter du lac Meech et donner aux députés manitobains un point de vue qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'entendre », a pour sa part expliqué une autre membre de la délégation des Amis du lac Meech, la chroniqueuse Greta Chambers du quotidien The Gazette.

M. McCall a indiqué que la délégation québécoise à Winnipeg comprendra entre autres, outre Mme Chambers et M. McCall lui-



M. Richard Holden accompagnera un groupe des Amis du lac Meech à Winnipeg.

même, le politologue Charles Taylor de McGill, l'homme d'affaires Claude Castonguay et l'ex-député (1958-62) de St. Lawrence-St. George à la Chambre des communes, Egan Chambers.

Le groupe ne pourra cependant pas rencontrer le tiers parti qui siège au Parlement de Winnipeg, le Nouveau Parti démocratique du chef Gary Doer, l'horaire de ce dernier ne lui laissant pas suffisamment de disponibilité pour cette rencontre, a expliqué M. McCall.

Le Manitoba est une des deux provinces, avec le Nouveau-Brunswick, à ne pas avoir encore entériné l'accord du lac Meech.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, a pour sa part manifesté son intention de revenir sur la parole donnée et de renier l'accord que sa province a pourtant entériné en 1988.

PRENEZ LA CLEF DES CHAMPS CE PRINTEMPS!

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...
Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos conceptions de rénovation.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

Très belles pièces uniques sculptées

GALERIE DES SCULPTEURS
907, boul. Rochette, Beauport 666-1952

Plus de 25 sculpteurs de renom représentés sous un même toit

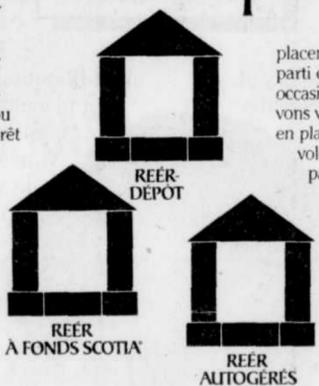
Investir dans un REÉR? Aussi facile que de compter jusqu'à trois.

Il y a plusieurs façons d'investir dans un REÉR. La BNE vous les offre toutes :

Les REÉR - dépôts. Vous avez le choix entre des placements à taux garanti remboursables ou non avant l'échéance et l'option Épargne à intérêt quotidien. Nos taux d'intérêt sont difficiles à battre.

Les REÉR à Fonds Scotia*. Fonds de sécurité et de revenu Scotia, Fonds de revenu Scotia, Fonds d'actions et d'obligations Scotia et Fonds de valeurs de croissance canadiennes Scotia. Quatre fonds communs de placement gérés par des portefeuillistes professionnels et ayant chacun son potentiel de croissance et de rendement.

Les REÉR autogérés. Les REÉR autogérés offrent aux investisseurs un grand choix de



placements et leur permettent de tirer pleinement parti de l'évolution du marché et des nouvelles occasions de placement. Si vous le désirez, nous pouvons vous mettre en relation avec un Représentant en placements de ScotiaMcLeod qui vous aidera volontiers à vous constituer un portefeuille parfaitement adapté à vos objectifs financiers.

Pourquoi chercher ailleurs? Vous trouverez à la BNE un choix complet d'options.

Pour plus de renseignements, demandez à votre succursale BNE un exemplaire gratuit de l'édition 1989-1990 de la brochure "Réponse à tout sur les REÉR", ou téléphonez au numéro suivant :

Libre appel
1-800-361-6605

La BNE est là pour vous aider...
et vous le prouve tous les jours.

BNE
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

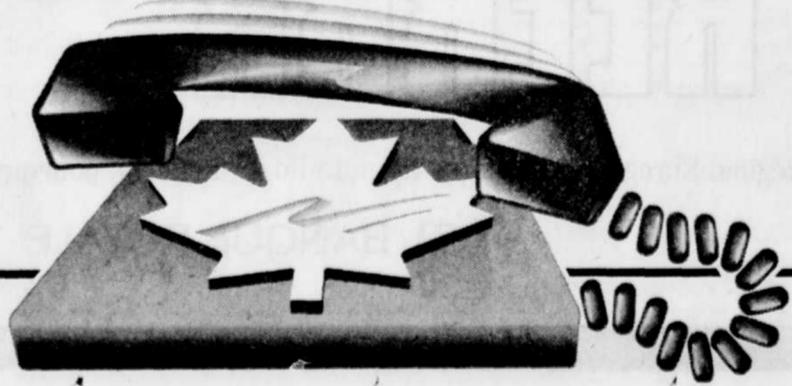


*Cette annonce ne constitue pas une offre, laquelle ne peut se faire que par le biais d'un prospectus simplifié. Les parts des Fonds Scotia sont offertes, selon les provinces ou territoires, par La Banque de Nouvelle-Écosse, Placements BNE Inc., ou ScotiaMcLeod Inc. Filiales en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, ces deux dernières fonctionnent cependant comme des entités distinctes. **Ce taux d'intérêt est révisable. Non remboursables avant l'échéance. Intérêts capitalisés et crédités annuellement et à l'échéance. Dépôt minimum : \$500.

INFO-BUDGET 1-800-267-6640

Pour toute question concernant le budget fédéral 1990, ou pour plus de renseignements, appelez sans frais, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
Les malentendants pourront composer le 1-800-267-6650.

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada



Selon la présidente du Conseil des services essentiels

Le mode des négociations dans le secteur public doit changer

La présidente du Conseil des services essentiels, Mme Madeleine Lemieux, estime qu'il est urgent de réfléchir aux modifications à apporter au régime de négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Participant hier au colloque des relations industrielles à l'université Laval, Mme Lemieux a indiqué qu'il serait opportun de procéder à cet exercice avant le début

d'une autre ronde de négociation, afin de laisser aux parties le temps d'assimiler les nouvelles règles du jeu.

S'ils s'entendent pour affirmer que la loi 37 sur le régime de négociation dans le secteur public et la loi 160 assurant le maintien des services essentiels ne sont pas des

plus adéquates, les participants au colloque d'hier n'identifient pas les mêmes problèmes, ni les mêmes solutions.

Pour M. Normand Brouillette, adjoint à l'exécutif de la CSN, le régime actuel est principalement de nature patronale et gouvernementale, et ne sert que les tactiques et les stratégies du Conseil du Trésor. Il croit qu'il faudrait développer des mécanismes de médiation plus souples, non liés à

l'obtention du droit de grève.

Pour la présidente du Conseil des services essentiels, une structure imposée n'a pas de chance d'être respectée de part et d'autre de la table de négociation. Selon Mme Lemieux, les intervenants devraient donc examiner des pistes pour lier deux droits qui s'affrontent lors d'un conflit de travail : celui du droit de grève des travailleurs et le droit à la santé et à la sécurité du public.

L'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, maintenant professeur à l'Université de Montréal, a pour sa part soutenu qu'il n'y avait pas de substitut au droit de grève, et ce même si les gouvernements votent des lois dissuasives pour maintenir « leur ordre ». « Si le droit de grève est retiré, les travailleurs l'exerceront quand même si ça ne marche plus », de dire M. Pepin.

Les Québécois ont en mémoire un exemple récent. Cet automne, les salariés du réseau de la santé et des services sociaux ont défié la loi 160 assurant le maintien des services essentiels. Conséquences pour quelque 120 000 travailleurs et leurs syndicats : non-perception à la source des cotisations syndicales et des pertes de revenus et d'ancienneté.

Si un des négociateurs du Conseil du Trésor, M. Jean-François Munn, estime que la loi 160 a été à la fois un accessoire et un incident de parcours lors de la dernière ronde de négociation, la conseillère en négociation à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, Mme Thérèse Théroux, n'a pas caché que l'application de cette loi avait enlevé tout rapport de force à la jeune organisation syndicale.

Un intervenant du secteur privé, M. Pierre Pleau, premier vice-président chez IST, a pour sa part avoué qu'il avait découvert à l'automne que la loi 160 avait « les dents drôlement longues ». Il se demande même si le législateur en connaissait lui-même la longueur, tant la perte d'ancienneté touche la vie quotidienne des salariés.



Pour un des négociateurs du Conseil du Trésor, M. Jean-François Munn, la négociation des conventions collectives dans le secteur public n'a plus, comme auparavant, un rôle social.

Cette année, ajoutez un petit quelque chose à votre REÉR.

En cette période de l'année, plusieurs institutions financières vous proposent leur REÉR.

À la Banque Royale, nous vous invitons à opter pour un REÉRRRRR: un Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, Réfléchi, pour un Rendement Rentable!

• **Retraite Royale:** parce que nos nombreuses options vous permettent de choisir en fonction de vos besoins et surtout de votre objectif—l'atteinte d'une retraite Royale.

• **Réfléchi:** parce que vous pouvez compter sur l'expérience de nos spécialistes REÉR

qui vous aideront à mieux cibler votre choix.

• Rendement Rentable:

parce que la Banque Royale vous garantit des taux hautement concurrentiels. Vous pouvez obtenir jusqu'à 1/2% de plus en transférant vos REÉR à la Banque Royale: informez-vous sur nos bonis d'intérêt.**

En somme, un REÉRRRRR de la Banque Royale, c'est un placement qui rapporte. Renseignez-vous sans plus tarder auprès de votre succursale ou en composant: 987-8000 (Montréal) 1-800-363-3967 (extérieur de Montréal) **Offre valable au Québec seulement.

11 1/2%*

*Taux en vigueur en date du 16 février 1990. Basé sur un dépôt à terme de retraite de 18 mois sans privilège de retrait.

Jusqu'à
1/2%

REÉRRRR

Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, Réfléchi, pour un Rendement Rentable.



BANQUE ROYALE

Y a pas meilleur REÉR

Loi spéciale à la STCUM?

Les ministres Séguin et Elkas sont en désaccord

(PC) — Contrairement à son collègue des Transports Sam Elkas, le ministre du Travail Yves Séguin rejette pour l'instant l'idée d'une loi spéciale pour faire cesser les moyens de pression des 2000 employés d'entretien de la Société de transport de la CUM.

« Moi, je privilégie les règlements plutôt que les lois spéciales, a-t-il dit hier à son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres. Pour le moment, je suis confiant qu'on va réussir avec les parties à aboutir à quelque chose le plus rapidement possible dans les prochains jours. »

La veille, le ministre des Transports Sam Elkas avait soutenu que le gouvernement pourrait « aller aussi loin » qu'une loi d'urgence pour mettre fin au ralentissement de travail dans les transports en commun à Montréal qui force la STCUM à supprimer plusieurs circuits d'autobus.

Le syndicat des employés d'entretien a rejeté en fin de semaine la dernière proposition patronale.

UN REER...
c'est tellement personnel

Et le REER SNF... c'est un REER adapté à vos besoins, en plus d'être un abri fiscal de premier ordre, pour une retraite à votre goût.

N'hésitez pas! Pour votre contribution 1989, vous avez jusqu'au 1^{er} mars pour souscrire à un REER SNF et profiter des avantages suivants... selon votre choix personnel:

UN CPG SNF - REER

Investissez dans les CPG SNF - REER et bénéficiez de nos taux spéciaux.

11 3/4% 18 MOIS intérêts payables à l'échéance

BONI* additionnel pour les personnes ayant atteint 60 ans.

Taux sujets à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

UN PRÊT REER SNF

D'ici au 1^{er} mars 1990, nous pouvons vous prêter la totalité de votre contribution annuelle à seulement 1/2% de plus que le taux préférentiel. Cette offre s'applique aux CPG SNF d'un an et plus et au Fonds SNF.

Personnellement, moi... c'est la SNF

Appelez-nous. Un de nos conseillers s'occupera de vous... personnellement.



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
GROUPE MFQ

MONTREAL
425 boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5
(514) 844-2050 1-800-361-8625

LAVAL
3030 boul. Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2P5
(514) 687-7360

QUÉBEC
1307 av. Margue
Sillery (Québec) G1T 1Z2
(418) 681-1550

Au service des Québécois depuis plus de 70 ans

La protection des travailleurs à temps partiel non syndiqués

Les jeunes libéraux déplorent la lenteur du gouvernement Bourassa

(PC) — La commission jeunesse du Parti libéral s'étonne que le gouvernement Bourassa n'ait pris aucune mesure pour assurer un meilleur traitement des travailleurs à temps partiel dans son avant-projet de loi sur les normes du travail.

Témoignant hier devant la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi, le président des jeunes libéraux, M. Michel Bissonnette, a rappelé que le document d'orientation rendu public au printemps 1989 par le ministre de la Main-d'oeuvre lui-même, M. André Bourbeau, reconnaissait l'existence de la discrimination faite aux travailleurs à temps partiel, tant au niveau du salaire

qu'au niveau des avantages sociaux.

« Il est étrange que dans la seule loi qui peut protéger les travailleurs à temps partiel non syndiqués, on ne retrouve aucune mesure qui leur est destinée », a dit M. Bissonnette.

La commission jeunesse du PLQ dit ne pouvoir accepter que des employeurs profitent de l'absence de protection des travailleurs à temps partiel pour favori-

ser la précarité de l'emploi.

La solution consisterait, selon M. Bissonnette, à assurer que les travailleurs à temps partiel jouissent des avantages sociaux au prorata du nombre d'heures travaillées.

Pour sa part, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail rappelle que le problème des travailleurs qui ont des enfants est le manque à gagner lors de la naissance.

« Aussi pertinents que soient les congés parentaux, ils doivent être accompagnés d'une rémunération juste et équitable », a dit la porte-parole du conseil, Mme An-

drée Robert.

Par contre, le Conseil québécois du commerce de détail s'oppose à la disposition de l'avant-projet de loi qui prévoit un avis obligatoire de 12 heures au patron qui veut faire faire du temps supplémentaire à un travailleur ayant des obligations parentales.

L'organisme, qui dit regrouper 4500 établissements commerciaux québécois traitant environ 70 % des activités commerciales, dénonce aussi l'augmentation de la durée des congés annuels. Ces vacances annuelles devraient être de trois semaines après neuf ans d'ancienneté, plutôt qu'après cinq ans.



Michel CORBEIL

Occasionnel: pour jeune femme

Mieux vaut ne pas être une jeune femme demeurant dans une petite ville de la province si votre but dans la vie est d'obtenir une sécurité d'emploi au gouvernement du Québec.

Un bilan compilé par le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) en donne une nouvelle preuve: la précarisation des emplois, au sein même de la machine étatique, ne touche pas de la même façon tous les groupes de la société.

Selon la compilation faite exclusivement auprès de 11 334 cotisants du SPGQ, les jeunes, évidemment, constituent le groupe « privilégié » par ce type de travail.

Si 12,6 % de l'ensemble des professionnels syndiqués sont des occasionnels, ce pourcentage grimpe à 42,9 % pour leurs cadets. En fait, pour ceux qui ont 25 ans et moins, le taux atteint 73,4 % — trois personnes sur quatre! —

Entre hommes et femmes, l'écart n'est pas aussi grand. Par contre, il demeure extrêmement significatif: 21,6 % des 3046 professionnelles n'ont pas la sécurité d'emploi; 9,3 %, pour ce qui est de leurs collègues masculins.

Des disparités régionales se manifestent aussi: hors des deux grands centres urbains, 16,8 % des syndiqués du SPGQ ne sont pas des permanents. C'est 5 % de plus qu'à Québec et 4 % de plus qu'à Montréal.

Il fallait s'en douter également: certains organismes sont mieux représentés que d'autres en termes d'occasionnels. Ils composent la moitié des effectifs de l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) — un organisme voué à la promotion des régions —.

Ils représentent le quart des troupes: à l'Énergie et Ressources, un ministère ayant des ramifications importantes en région; à l'Environnement, où les mandats ne cessent de se multiplier; et à l'Office des personnes handicapées, un organisme relativement nouveau.

Reflet du marché du travail

En entrevue, le président du SPGQ, M. Daniel Giroux, fait remarquer que certains groupes, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, ne sont que marginalement frappés par le phénomène des « temporaires ». « C'est le fait d'organisations qui sont arrivées à maturité depuis quelques années déjà. »

À cet égard, la vie des ministères ressemble à celle de ses employés. Plus l'un et l'autre sont « jeunes », plus ils sont victimes d'un marché du travail qui ne donne qu'avec parcimonie la stabilité d'emploi.

Les statistiques du SPGQ viennent d'ailleurs recouper le portrait des nouvelles conditions du marché du travail:

- les jeunes comptent naturellement parmi les derniers à se présenter aux bureaux d'embauche et se retrouvent sur la corde raide des contrats;

- l'arrivée des femmes sur le marché du travail constitue une réalité relativement récente, et elles se retrouvent plus nombreuses dans cette catégorie d'emplois;

- la même logique prévaut pour les régions — la décentralisation vers les régions reflète aussi une réalité nouvelle — et pour certains ministères dont la vocation ne s'est élargie qu'il y a peu de temps.

Patronage et « faux » occasionnels

La moitié des occasionnels affirmant occuper des emplois que détenaient auparavant des permanents. Le tiers sont à l'emploi du même ministère depuis trois ans ou plus. « Dans certains cas, cette « longévité » atteint sept à huit ans », lance M. Giroux.

Que les « faux occasionnels » deviennent des « vrais permanents »! « Nous voulons que les véritables emplois temporaires soient comblés par des occasionnels, mais que leur embauche réponde aux mêmes critères que pour les permanents de l'Office des ressources humaines et qu'on leur donne priorité d'embauche, dans la mesure où ils ont les compétences. »

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), dont environ le quart des cotisants sont occasionnels, ne nie pas les nouvelles tendances sur le marché du travail. Mais d'après son président, M. Jean-Louis Harguindeguy, que voilà donc une tendance utile pour servir les intérêts partisans des partis au pouvoir.

« Le gouvernement aime mieux satisfaire deux personnes à temps partiel pendant six mois que créer un emploi permanent à temps plein. C'est bien facile de jouer avec les banques d'occasionnels pour faire du patronage et favoriser le parti. »

L'État épargne-t-il l'argent des contribuables? Ce n'est pas évident.

Malgré une politique de réduction des effectifs permanents, le SFPQ ne rapporte aucune baisse des cotisations. Les travailleurs à statut précaire ont compensé la perte de permanents...

Un ministre et ses fonctionnaires

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec s'en prend de nouveau au ministre Pierre Paradis. Ce dernier a blâmé un ancien attaché politique, M. Paul Jolicoeur, d'être intervenu auprès de la ville de Granby pour l'octroi du contrat de 300 000 \$ pour disposer des boues usées, mais il a aussi critiqué ses fonctionnaires de la Monterégie pour s'être opposés au renouvellement de l'entente. Le président du SPGQ, M. Daniel Giroux, a souligné que ce refus provenait du fait que la compagnie Excavation Lasnier ne détenait aucun permis pour l'entreposage de ces déchets, contenant des métaux aussi toxiques que l'arsenic. Il a invité le ministre à empêcher plutôt son personnel politique de s'ingérer dans le travail des fonctionnaires. En décembre, M. Paradis s'est attiré les foudres du même syndicat en reprochant aux fonctionnaires de n'avoir pu lui préparer à temps un projet de loi.

Les déclarations de M. Paradis ont aussi indisposé le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. Son président, M. Jean-Louis Harguindeguy, a écrit le 7 février au premier ministre Robert Bourassa pour se plaindre des propos de ce ministre, mais aussi de son collègue aux Transports, M. Yvon Vallières. Si faute il y a, écrit-il, les ministres « auraient pu, à tout le moins, désigner la catégorie d'employés qui faisaient l'objet de telles critiques », et non pas s'en prendre à l'ensemble des fonctionnaires.

Vous pouvez joindre l'auteur de cette chronique au numéro 644-4015.

★ LA BAIE ★

EN SOLDE CE MOIS-CI, LES ARTICLES RUBBERMAID AUX USAGES MULTIPLES!

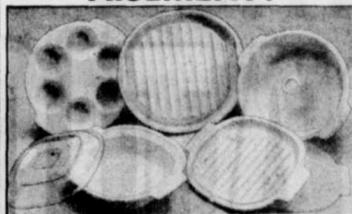
PRENEZ PLACE!



40% DE RABAIS

MARCHEPIED
Marchepied "Roughneck" Rubbermaid, appui sécuritaire pour les pieds. Ord. 16,98 Solde 9,99 ch.

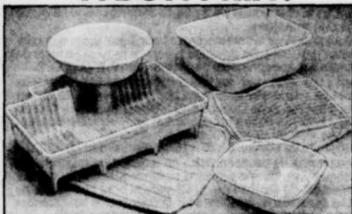
CUISINEZ AISÉMENT!



50% DE RABAIS

PLATS À MICRO-ONDES
Ensemble Rubbermaid de 7 pièces, comprenant cocotte, grille à rôtir/couvercle, moule à muffins, grille à bacon et plus encore. Ord. 59,98 Solde 29,99 ch.

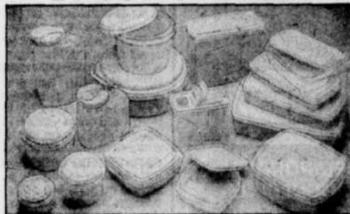
NETTOYEZ À BON PRIX!



25% DE RABAIS

ARTICLES POUR ÉVIER
Cuvette, plateau égouttoir, tapis ou passoire Rubbermaid. Ord. 3,98 à 12,98 Solde 2,99 à 9,73 ch.

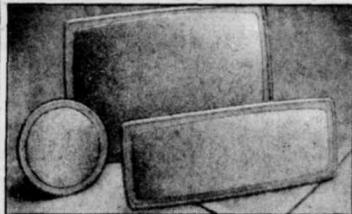
SERVEZ ET CONSERVEZ!



25% DE RABAIS

RÉCIPIENTS TABLE-O-FRIGO
Récipients Rubbermaid de stock suivi pour ranger et conserver les aliments. Le choix varie selon le magasin. Ord. 2,98 à 6,98 Solde 2,23 à 5,23 ch.

PROTÉGEZ À BON COMPTE!



25% DE RABAIS

SOUS-PLATS
La fiabilité propre à Rubbermaid! Pas dans tous les magasins. Certains articles ne sont pas disponibles. Ord. 7,49 à 13,98 Solde 5,61 à 10,48 ch.

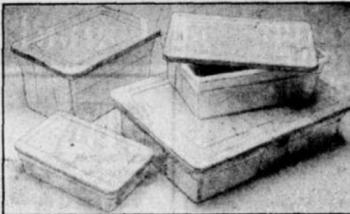
TRANSPORTEZ TOUT!



25% DE RABAIS

BOÎTES "ROUGHNECK"
Boîtes de grande contenance offertes en deux formats. Ord. 14,98 et 19,98 Solde 11,23 et 14,98. Nouvelle mini-boîte! Ord. 5,98 Solde 4,48 ch.

RANGÉZ CLAIREMENT!



25% DE RABAIS

BOÎTES DE RANGEMENT
Quatre formats, résistent au fendillement. Parfaites pour les vêtements. Peuvent être rangées sous un lit, sur une tablette, etc. Dans certains magasins. Ord. 4,98 à 16,98 Solde 3,73 à 12,73 ch.

PORTEZ SANS PEINER!



6⁹⁹

CORBEILLES À LINGE
La durabilité Rubbermaid! 6,99 ch.
Articles ménagers, rayon 637

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER! PRIX DE SOLDE EN VIGUEUR JUSQU'AU 23 MARS 1990



ENCASSTRÉS



ENCASSTRÉS ORIENTABLES AVEC TRANSFORMATEUR À BAS VOLTAGE 20W OU 50W DISPONIBLE EN BLANC NOIR OU DORÉ



HALOGÈNES

boiteau
luminaire

1295, BOUL. CHAREST OUEST, (COIN ST-SACREMENT) QUÉBEC. 687-2271

étiquettes rouges

RABAIS JUSQU'À 40%

L'université veut éponger un déficit de 5 millions \$

Un concessionnaire assurera le service alimentaire à Laval

Devant le déficit galopant de son service alimentaire, qui atteint près de 5 millions \$, le conseil exécutif de Laval a décidé de le fermer carrément et de le remplacer par une concession privée. Si le conseil de l'université entérine ce coup de barre, la société SOGSABEC prendra le gouvernail de la restauration sur le campus dès le 1er juin.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

La nouvelle a été annoncée hier par le vice-recteur exécutif, Jacques Racine, le vice-recteur aux services, Benoit Dumais, et la vice-rectrice aux ressources humaines, Élise Paré-Tousignant. « Il n'y aura aucune perte d'em-

ploi, aucune démotivation, aucun préjudice occasionné par cette situation », s'est hâtée de préciser cette dernière.

Consciente qu'il règne « une certaine insécurité » parmi la centaine d'employés touchés, Mme Paré-Tousignant a affirmé que tous seront rencontrés rapidement - et personnellement. Di-

verses possibilités s'offrent aux 81 employés réguliers : la mutation, le recyclage, une préretraite bonifiée pour les 54 ans et plus, une indemnité de départ pour les plus jeunes préférant faire carrière ailleurs. « On a laissé toutes les portes ouvertes. Si d'autres avenues s'avèrent meilleures, nous sommes d'accord », a dit la vice-rectrice aux ressources humaines.

Quant à la vingtaine d'employés surnuméraires, elle fait remarquer qu'ils sont syndiqués et qu'à ce titre ils demeurent dans la banque d'appels de l'université.

Autopsie d'un déficit

Selon les chiffres dévoilés hier, les revenus du service alimentaire pour l'année qui vient de se terminer (1988-1989) se sont élevés à 5 841 818 \$ tandis que les dépenses ont atteint 6 444 557 \$, d'où un déficit de 602 739 \$. Depuis longtemps, bon an mal an, Laval s'est heurtée à un manque à gagner de l'ordre d'un demi-million de dollars, accumulant ainsi un déficit frisant les 5 millions \$. La chose ne pouvait plus durer, surtout qu'en 1979 le ministère de l'Éducation a décrété que tout service offert par une université doit s'autofinancer. Il est même

étonnant que Laval ait essayé pendant si longtemps de redresser une situation perdue d'avance. Benoit Dumais a reconnu, hier, que l'université a été particulièrement « tenace » dans ce dossier. Il y a belle lurette que les autres institutions nord-américaines se sont délestées de ce boulet.

Finie, donc, l'escalade des budgets dans le rouge pour le service alimentaire. La location des locaux rapportera à l'établissement environ 300 000 \$ par année, de sorte que le déficit accumulé devrait disparaître d'ici à dix ans. À cette entrée de fonds s'ajoute l'économie d'un million de dollars qui aurait dû être investi à court terme pour remplacer l'équipement désuet et le réseau des distributeurs automatiques. SOGSABEC s'est engagé à procéder à un tel investissement et compte également rénover les casse-croûtes.

Le bail qui sera conclu entre Laval et l'entreprise, si le conseil de l'université donne son accord, aura une durée de cinq ans. Il concerne les installations du pavillon Pollack (cafétéria, grilladerie, saladerie, salle à manger), les instal-

lations disséminées dans les divers pavillons du campus (le réseau des distributeurs, des buffets et casse-croûtes), le secteur des banquets et réceptions.

Les porte-parole de l'administration ont assuré qu'il n'y aura pas d'augmentation surprise du coût des aliments car l'université continuera d'approuver chaque année la liste des prix. À cela s'ajoute la concurrence féroce que livrent dans les environs les chaînes de fast food. Les consommateurs devraient donc sortir gagnants de la transaction car, admet M. Dumais, « SOGSABEC a une expertise que l'université n'avait pas et offrira une plus grande diversité de mets ».

La société de gestion de services alimentaires SOGSABEC est établie au Québec depuis 1975. Plusieurs organismes publics et parapublics recourent à elle, notamment le cégep de Sainte-Foy, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université Concordia. Elle est reliée au géant américain Marriott par des ententes de services techniques.

L'intégration des élèves en difficultés est une réussite

MONTREAL (PC) — Les écoles du Québec peuvent être fières du cheminement parcouru depuis 10 ans dans l'intégration des élèves en difficultés, quoique plusieurs problèmes restent encore à régler.

Voilà une des conclusions que tire la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, dans un rapport intitulé « Les services aux élèves handicapés et en difficultés d'adaptation et d'ap-

prentissage ».

Le ministère de l'Éducation veut favoriser l'intégration dans les classes régulières des enfants handicapés ou en difficultés d'apprentissage (retards académiques, troubles socio-affectifs ou autres).

Appel d'offres

Société canadienne
d'hypothèques et
de logement

Canada Mortgage
and Housing
Corporation

Société
d'habitation
du Québec

PROJET No: 01315

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC demande des soumissions pour les travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant vingt (20) logements dans la municipalité de LAVAL (STE-DOROTHEE), circonscription électorale de Fabre, selon un contrat à forfait et comportant un (1) bâtiment en bois et brique de 2 étages sans sous-sol. La durée maximale des travaux sera de trente (30) semaines.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1).

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet à compter de jeudi 22 février 1990 à 14 h au bureau de la Société d'habitation du Québec au 3, Place Desjardins - Tour du Nord - 25e étage - MONTREAL, QC - H3B 1E3 contre un dépôt non remboursable de vingt dollars (20\$), sous forme de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Heures d'ouverture du bureau: 8h30 à 16h30 (fermé de 12h à 13h).

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de quatre-vingt mille dollars (80 000\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas cinq ans, au montant de quarante mille dollars (40 000\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quatorze heures (14 h) (heure locale en vigueur), le jeudi 15 mars 1990, la Société d'habitation du Québec, bureau de Montréal, de la Direction générale du bâtiment sis au 3, complexe Desjardins, Tour Nord, 25e étage, Montréal, H3B 1E3, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

— Association de la construction du Québec de la région de Montréal
— A.P.C.H.Q. - Région Montréal-Métropolitain
— Société d'habitation du Québec - Bureau de Montréal

N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.
Pour information: Madame Monique Thériault - Tél.: 1 (514) 873-4004.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS:

Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le mardi 13 mars 1990 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Me Jean-Luc LESAGE, avocat

Secrétaire de la
Société d'habitation du Québec

Canada

Québec

SIA

Société
immobilière
du Québec

Appel d'offres

Remplacement de chaudières à vapeur à Québec

Dossier no: 303-30-491-1 - Remplacer des chaudières à vapeur, haute pression, à serpents, à l'édifice André-Laurondeau, 1050, rue St-Augustin, Québec, cité de Jean-Talon
— Garantie de soumission: 110 000 \$

Les travaux portent sur de la mécanique et de l'électricité.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 22 février 1990 par remise d'un montant non remboursable de 10 \$, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9, (418) 643-5484.

Les plans et devis sont aussi disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Le mercredi 14 mars 1990 à 15 h.

Guy Vachon, Ing.
Vice-président Affaires Immobilières et Construction

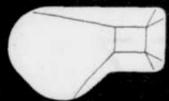
**SE TERMINE
DIMANCHE
LE 25 FÉVRIER**

OPÉRATION LIQUIDATION

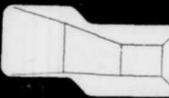
INVENTAIRE 1989



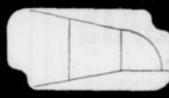
**RÉSINE
DE SYNTHÈSE**



**MULTI-FORME
« P »**
19 x 31 pi - 452 pi²



**CONTEMPORAIN
RECTANGULAIRE**
17 x 32 pi - 450 pi²



**CLASSIC
CARAT**
16 x 32 pi - 456 pi²

PISCINES CREUSÉES

Une exclusivité CITADELLE.

11 999⁰⁰

FAITES VOTRE CHOIX PARMI CES 3 MODÈLES.

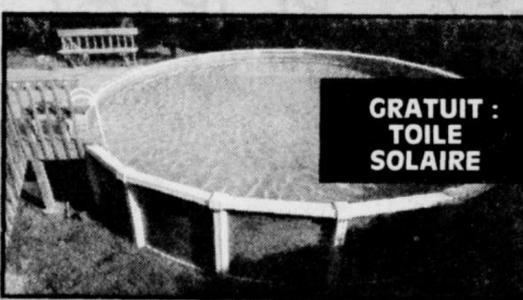
**PRÊT-À-NAGER
COMPRENANT:** une trousse d'entretien, un ensemble de filtration, un ensemble de sécurité, un ensemble d'écumoire, un ensemble de tremplin et échelle, un trottoir de 300 pi².

PISCINE HORS-TERRE ESTIVALE - 18 pi

ÉQUIPÉE — COMPRENANT: filtreur, trousse d'entretien, échelle.

PRIX LIQUIDATION

1 899⁰⁰



**GRATUIT:
TOILE
SOLAIRE**

ENSEMBLE DE PATIO

COMPRENANT: 1 table ovale avec extension, 4 chaises Bordeaux® et 1 parasol PA7 super opaque en Texteline®.

PRIX LIQUIDATION

PRIX
RÉGULIER
549,00 \$

399⁰⁰



**NE
MANQUEZ
PAS LES
NOMBREUX
AUTRES
RABAIS
EN MAGASIN**



CITADELLE

PRO EN VIGUEUR DANS TOUTS LES CENTRES CITADELLE
DU JEU DE FÉVRIER AU DIMANCHE 25 FÉVRIER À LA
FERMETURE DES SUCCURSALES. JUSQU'À ÉPUISEMENT
DES STOCKS. EXCEPTION FAITE DES MISES EN
SAISON SONT LA SEULES LES VENTE DE DIMANCHE
LES PHOTOGRAPHES DE CETTE ANNONCE NE SERVENT
QU'À TITRE DE RÉFÉRENCE. IL SE PEUT QUE LES
PRODUITS DIFFÈRENT. S'ÉPUISEMENT.

Vanier
687, boul. Pierre Bertrand Sud
687-4270

Jonquière
3535, boul. Saint-François
547-2635

Arthabaska
54, rue Girouard
357-9231

Lévis
5220, boul de la Rive-Sud
833-0165

Notre-Dame-des-Pins
4160, route Kennedy
774-9514

Thetford Mines
842, boul. Smith Sud
335-9166



Lundi au mercredi de 9 h 00 à 18 h 00 — Jeudi et vendredi de 9 h 00 à 21 h 00 — Samedi de 9 h 00 à 17 h 00 — Dimanche de 11 h 00 à 17 h 00

Le Parti conservateur n'a jamais été aussi bas dans les intentions de vote

OTTAWA — Avec une cote de 19 % seulement ce mois-ci, le Parti conservateur enregistre un creux historique. Il n'est jamais tombé aussi bas dans un sondage Gallup.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

C'est ce que révèle la dernière enquête réalisée par la maison to-

Sondage Gallup

rontoise qui place les libéraux loin en tête à 47 % et les néo-démocrates deuxième à 27 % dans les

intentions de vote des Canadiens.

L'équipe de Brian Mulroney qui attire maintenant moins d'un Canadien sur cinq réécrit en fait l'histoire récente à deux points de vue.

Tout d'abord le PC n'a jamais récolté si peu d'appuis depuis que la maison Gallup fait des sondages politiques au Canada, soit depuis 1942. Même alors que le parti était dans l'opposition sous John Bracken, George Drew ou Robert Stanfield, il n'avait chuté sous la barre des 20 %.

Au cours de cette même période, jamais non plus une formation au pouvoir n'a obtenu une si faible cote de popularité.

Le PC a donc perdu trois points par rapport à janvier contre un

seul pour le Parti libéral du Canada qui reçoit tout de même l'appui de près de la moitié des adultes canadiens. Le Nouveau Parti démocratique a complètement récupéré ces quatre points, passant de 23 % en janvier à 27 % ce mois-ci.

Les indécis forment par ailleurs un groupe substantiel dans cette enquête à 34 % contre 29 % il y a un mois. Les tiers partis récoltent quant à eux 7 % des intentions de vote, dont 4 % au Reform Party de l'Ouest canadien.

Sur une base régionale, les libéraux dominent aisément partout, sauf en Colombie-Britannique où l'équipe d'Audrey McLaughlin a la faveur populaire. La force libérale est tout particulièrement frappante dans les Ma-

ritimes, en Ontario et au Québec.

Et bien qu'il faille tenir compte d'une marge d'erreur plus substantielle dans le cas des résultats régionaux, les analystes de Gallup placent actuellement les conservateurs sous la barre des 20 % même dans leur château fort des Prairies, ceux-ci obtenant en fait exactement le même pourcentage que le Reform Party.

Les stratèges de la « machine bleue » vont sans doute espérer que le budget sans nouvelles taxes annoncées mardi par le ministre Michael Wilson attire à nouveau les électeurs vers le PC. L'inquiétude n'est cependant sans doute pas trop forte puisque les élections générales n'auront vraisemblablement pas lieu avant 1992.

Ce sondage de la maison Gallup a été réalisé entre le 7 et le 10 février sur la base de 1003 entrevues à domicile auprès d'adultes canadiens. Avec un échantillon de cette taille, la marge maximale d'erreur reconnue sur les données nationales est de quatre points, 19 fois sur 20. Cette marge s'accroît dans le cas des résultats régionaux. La question posée était : Si une élection fédérale avait lieu aujourd'hui, quel serait le parti du candidat de votre choix ?

Toronto opte pour le bilinguisme

TORONTO (PC) — Réagissant à la vague d'unilinguisme qui déferle actuellement en Ontario, les échevins de la ville de Toronto ont décidé hier soir dans un geste unanime de reconnaître le caractère bilingue du Canada.

Le conseiller Jack Layton, qui a proposé la motion de concert avec son collègue Martin Silva, estime qu'il était temps que la métropole canadienne prenne position contre la vague de « mesquineries » qui touche le pays.

La résolution reconnaît le caractère bilingue du Canada et réaffirme la volonté des autorités municipales d'accroître les services destinés à la communauté francophone.

Le maire de Toronto Art Eggleton, qui juge le débat sur le français dans certaines municipalités « inutile et insignifiant », a prié le conseil municipal d'adopter la résolution dans l'unanimité.

Avant que la motion ne soit votée par tous, le conseiller Thomas Clifford est sorti de la salle du conseil, parce que certains échevins s'étaient exprimés en français, une langue qu'il ne comprend pas.

« Je pense que c'est impoli. Je ne voudrais pas non plus qu'on s'exprime en italien ou en grec devant moi », a-t-il lancé.

Approuvant la récente décision

Mise en garde contre un échec de Meech

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a saisi l'occasion que lui fournissait le message de Claude Castonguay sur le danger des divisions de l'après-Meech pour livrer une nouvelle mise en garde : un échec de l'accord du lac Meech aurait de graves conséquences pour la Confédération, a-t-il affirmé.

À son arrivée à la réunion hebdomadaire du caucus conservateur, hier, M. Mulroney a réitéré que les Canadiens ne pouvaient pas se permettre d'ignorer M. Castonguay, leader influent de la communauté d'affaires québécoise, quand il évoque le danger d'un « divorce » du Québec, en cas d'échec de l'accord.

Le premier ministre a ajouté qu'il n'avait pas encore reçu le rapport complet du travail de son émissaire pour l'accord constitutionnel, le sénateur Lowell Murray, qui se promène d'une capitale provinciale à l'autre à la recherche d'un terrain d'entente entre opposants à l'accord. Il n'a eu qu'un « bref entretien » avec le sénateur, qui travaille toujours sur son rapport avec ses fonctionnaires, a-t-il dit.

Selon le premier ministre, M. Castonguay, qui est président du Conseil de la compagnie d'assurance-vie La Laurentienne, est l'un des fédéralistes les plus modérés et réfléchis de la province de Québec... profondément au fait de l'âme du Québec. Nous devrions l'écouter attentivement, a-t-il ajouté.

Manoir Montmorency

Tenez votre prochaine réunion d'affaires dans un site unique à l'écart des bruits de la ville. Le Manoir Montmorency vous offre 6 salles de réunions pouvant accueillir de 10 à 150 personnes.



FORFAITS

« Journée d'affaires »
21 \$ par personne

« Réunion avec hébergement »
à partir de 75 \$ par personne

incluant :

- salle de réunions
- deux pauses café
- dîner « table d'hôte »
- taxe et service

incluant :

- chambre en occupation double
- salle de réunions
- deux pauses café
- trois repas
- taxe et service

Groupe inférieur à 15 personnes, prévoir une franchise de 25 \$

Réservez dès maintenant!
(418) 663-2877 1-800-463-5573
2490, avenue Royale, Beauport

SONY



MEUBLES GRATUITS

valeur de 200 \$

à l'achat de ce récepteur/moniteur stéréo trinitron 28 po, modèle Sony KV-27TX20, système image sur image numérique à deux syntoniseurs, 450 lignes de résolution, double entrées vidéo et audio stéréo.

ou de ce récepteur/moniteur stéréo trinitron 28 po, tube image "Microblack" 450 lignes de résolution, affichage à l'écran, télécommande, entrées vidéo et audio stéréo, rappel de canal.

1 299 \$

DÉCOUVREZ
SONY

Jusqu'à
150 \$
DE RABAIS
SUPPLÉMENTAIRE

applicable à l'achat de télé, vidéo ou caméra Sony. Détails en magasin.

SONY
SONY DU CANADA LEE

Rabais de 100 \$ 1 799 \$



RABAIS DE 50 \$

Récepteur/moniteur stéréo 21 po, 400 lignes de résolution, affichage à l'écran, câblesélecteur 181 canaux, télécommande, rappel de canal.

799 \$

RABAIS DE 30 \$

Télécouleur 14", avec télécommande, câblesélecteur intégré, affichage à l'écran, minuterie d'arrêt automatique.

469 \$

Boul. de la Capitale
sortie P.-Bertrand Nord, 840, Bouvier
627-0840
2, rue Saint-Jean, angle Salaberry
524-8431

La clef des sol

LE BUDGET WILSON

Québec parle déjà de hausse de taxes ou d'impôts

Après le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, d'autres membres du gouvernement Bourassa ont évoqué hier la possibilité d'augmentations de taxes ou d'impôt dans le prochain budget québécois pour compenser les effets du budget Wilson.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Comme il fallait s'y attendre, du ministre des Affaires municipales, M. Yvon Picotte, qui a traité Mi-

chael Wilson d'« incapable », jusqu'au président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, tous les ministres québécois interrogés ont dénoncé la diminution de la contribution d'Ottawa au financement des services de santé et d'enseignement post-secondaire.

Dans son premier budget, en 1986-87, le ministre des Finances avait annoncé une augmentation de l'impôt sur les profits des corporations qui devait lui rapporter 152 millions \$, soit « un montant comparable au manque à gagner attribuable au gouvernement fédéral », disait alors M. Levesque.

Hier, le ministre Claude Ryan s'est dit « profondément déçu » mais « pas exactement » surpris par les « implications très réelles » du budget fédéral, notamment sur les financements de l'enseignement post-secondaire.

« On ne peut pas quand même

pas inventer de l'argent », a déclaré M. Ryan en invitant les journalistes à attendre le dépôt des prévisions de dépenses du gouvernement, en mars, et le discours du budget de M. Gérard D. Levesque, plus tard au printemps, pour savoir comment le Québec fera face aux mauvaises nouvelles de mardi.

Au passage, M. Ryan a reproché au gouvernement fédéral de céder parfois « à la mode du jour ». Il a donné l'exemple « profondément déplorable » du programme Bourses Canada, lancé il y a deux ans et « dont nous n'avions pas un véritable besoin étant donné le régime de prêts et bourses que nous avons au Québec ». Ce programme doit entraîner des dépenses d'au moins 80 millions \$ par an tandis qu'ailleurs, « on rogne sur la base ».

Titulaire de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau ne pouvait préciser hier si le budget Wilson aura un impact sur sa sphère d'activité, et notamment sur le financement des programmes de formation professionnelle.

« Les provinces se voient affubler la partie difficile, c'est-à-dire de taxer les contribuables pour payer les déficits d'un autre ordre de gouvernement », a tout de même glissé M. Bourbeau.

Pour sa part, le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a déploré qu'Ottawa n'ait pas suivi l'exemple de discipline donné par le Québec depuis quelques années.

« Il est toujours possible (de couper) mais on atteint des limites après quelques années qui demandent de remettre en cause des pans entiers des dépenses gouvernementales. La dynamique de la croissance des dépenses est extrêmement rapide. »

L'Ontario a beaucoup dépensé depuis quelques années mais pas le Québec qui doit faire face aux besoins dans les services de santé où la croissance de la demande atteint le double du taux d'inflation, souligne M. Johnson.

Quant au porte-parole péquiste, M. Jacques Léonard, il soutient que le budget fédéral est dicté par les besoins ontariens et risque de plonger le Québec en pleine récession, d'où l'importance cruciale pour le gouvernement québécois de « présenter dans les plus brefs délais un plan de relance de l'économie », et non pas d'augmenter les impôts.

Le député de Labelle constate que la situation financière d'Ottawa ruine le Québec, ce qui rend encore plus urgent « que nous décidions d'assumer l'ensemble des pouvoirs économiques » en choisissant la souveraineté du Québec.

L'Ontario aussi songe à hausser ses taxes

TORONTO (PC) — Tout en reprochant à Ottawa de se débarrasser de ses ennemis fiscaux en les rejetant sur le dos des provinces les plus riches, le gouvernement libéral de l'Ontario a soulevé hier la menace d'une hausse des taxes.

« La moitié des réductions sont en gros exigées de ces provinces. Nous sommes les plus touchés, mais d'autres provinces le sont également », a déclaré le premier ministre David Peterson, en faisant allusion au budget fédéral déposé mardi par le ministre des Finances Michael Wilson.

Le premier ministre a aussi mis en doute les prévisions de M. Wilson sur l'ampleur du prochain déficit fédéral annuel, les taux d'inflation et l'inflation.

« Je ne veux pas me montrer méchant, mais ses prédictions se sont-elles jamais avérées exactes ? » a-t-il ajouté.

Quant au Trésorier provincial Robert Nixon, qui avait clamé avec fierté lundi que pour la première fois depuis 20 ans, l'Ontario n'était plus dans le rouge, il a affirmé que l'Ontario payait plus de 40 % des taxes collectées par Ottawa. M. Nixon a ajouté qu'il n'acceptait pas le projet d'une aide plus importante de l'Ontario.

LES ATELIERS BATI

TOUT

La réponse à tout!

à Expo Habitat de Québec

Pour tout connaître sur la pose de tire-joint, la construction d'un patio, le décapage de meubles, les techniques de scellage de fenêtres, la pose de bardeau, bref... pour trouver la réponse à tout!

Pour gagner des prix, obtenir des conseils pratiques personnalisés et participer à des démonstrations, visitez les ateliers Batitout!

Maurice Talbot, annonceur-radio à CHRC et expert en rénovation, sera sur place pour répondre à toutes vos questions

Représentations continues

UNE PRÉSENTATION DES CENTRES DE RÉNOVATION BATITOUT

en collaboration avec

LE SOLEIL

RENOVATION BRICOLAGE

3M

MILCO

AA

Matériaux de construction MacMillan Bloedel

DOMTAR

EXPO HABITAT DU 17 AU 25 FÉVRIER



Factorerie de Tapis

LA PLUS IMPORTANTE CHAÎNE DE RECOUVREMENT DE PLANCHER AU CANADA

SEULE LA PLUS IMPORTANTE CHAÎNE AU CANADA PEUT VOUS OFFRIR DES TAPIS À DES PRIX AUSSI BAS!

La vente se termine le 28 février.

TAPIS BOUCLÉ UNI

- pour usage résidentiel ou commercial léger
- choix de 11 couleurs
- durable et résistant

PRIX VEDETTE: 8,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

749\$ /v²



SPÉCIAL 3 POUR 1! **
• Tapis • Installation • Sous-tapis

TAPIS PELUCHEUX

- épais et moelleux
** incluant l'installation *mur-à-mur et le sous-tapis
* selon certaines conditions

PRIX VEDETTE: 31,69 \$/v²

PRIX DE VENTE

1999\$ /v²

SAXONY

- Certifié RÉSISTACHE* par Du Pont
- Garanti antistatique à vie.

PRIX VEDETTE: 19,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

1399\$ /v²

TAPIS BERBÈRE

- Idéal pour votre salle de séjour
- Choix de coloris naturels.

PRIX VEDETTE: 26,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

1699\$ /v²

TAPIS SAXONY

- Sans effilochure
- Idéal pour la salle à diner ou la salle de séjour

PRIX VEDETTE: 25,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

1699\$ /v²

TAPIS SCULPTÉ LOURD

- Certifié RÉSISTACHE* par Du Pont
- Durable et résistant.

PRIX VEDETTE: 26,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

1899\$ /v²

TAPIS PELUCHEUX VELOUTÉ

- Certifié RÉSISTACHE* par Du Pont
- Luxueux et facile d'entretien.

PRIX VEDETTE: 35,99 \$/v²

PRIX DE VENTE

2299\$ /v²

*Marque de certification de E. I. Du Pont de Nemours and company.

Certaines restrictions peuvent être en vigueur.

PLACE LE BOURGNEUF
5500 BOUL. DES GRADINS
622-1430

HEURES D'OUVERTURE:
Du lundi au mercredi:
de 9 h 00 à 18 h 00;
jeudi et vendredi:
de 9 h 00 à 21 h 00;
samedi: de 9 h 00 à 17 h 00.

Vous aimerez la
Factorerie de Tapis
Revêtements Mode

MAGASINEZ À DOMICILE
SANS OBLIGATION.
TÉLÉPHONEZ ET DEMANDEZ
UNE ESTIMATION GRATUITE
À DOMICILE.



Vous vous garantissons... votre entière Satisfaction

C'est une fraude..., gouvernement borné! crie l'opposition

OTTAWA — Libéraux et néo-démocrates criaient au scandale hier aux Communes, soutenant que le budget Wilson allait conduire à des fermetures de lits dans les hôpitaux et à une hausse des frais de scolarité dans les universités canadiennes.

par GUY TAILLEFER
de la Presse canadienne

Le budget est une « fraude et une farce », s'est indigné le chef de l'opposition libérale Herb Gray. « Le ministre est en train de jouer à l'idée de jeter le pays dans la récession ».

Un gouvernement « borné », a lancé de son côté la leader néo-démocrate Audrey McLaughlin.

LE BUDGET WILSON

Les partis d'opposition pensent, comme plusieurs provinces l'ont déjà fait savoir, que le nouveau budget du ministre Michael Wilson forcera les gouvernements provinciaux à taxer là où Ottawa a refusé de le faire, ou encore à couper des services.

Ces coupures sont apportées au Financement des programmes établis (FPE), conçu au départ comme un système de contributions fédérales aux soins de santé et à l'éducation post-secondaire, deux domaines qui sont sous juridiction provinciale.

Plus tôt dans la journée, alors qu'il s'apprêtait à participer à la réunion hebdomadaire de ses députés, le premier ministre Brian Mulroney avait déclaré que le déficit était un « problème national » auquel il était « tout à fait naturel » que tout le monde, y compris les provinces, apporte sa contribution.

Mais selon le libéral Brian Tobin, le budget Wilson constitue « un plan de bataille en vue d'une guerre avec les provinces dont les victimes seront les malades et les étudiants ».

Les partis d'opposition n'étaient toutefois pas les seuls hier à critiquer le budget Wilson. Des députés conservateurs le faisaient aussi, quoique pour des raisons différentes. Des députés comme MM. Vincent della Noce (Duverney) et Jean-Guy Hudon (Beauharnois-Salaberry) ont estimé que le ministre aurait pu aller plus loin dans sa lutte contre le déficit.

Côté peut couper dans les médicaments gratuits et dans certains services de la «carte soleil»

Coupures dans la distribution gratuite de médicaments et soustraire à l'assurance certains services encore non identifiés. Ce sont les moyens qu'envisage le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, pour renflouer le trou de 156 millions \$ que le dernier budget fédéral creuse dans son ministère. Tout cela s'ajoute à la réflexion sur la réforme des services de santé que mène le ministre depuis l'automne dernier, déclarait-il hier.

aussi la classe moyenne.

« Le dernier budget fédéral fait grimper à un milliard \$ les sommes que le fédéral pellette dans notre cour depuis quelques années », commentait hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Côté. « Et c'est une somme récurrente » que le Qué-

bec doit absorber annuellement.

Le dernier budget Wilson signifie une perte immédiate de 156 millions \$ pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, au moment où le budget provincial était déjà préparé. L'an prochain, cela créera un trou de 250 millions \$, selon M. Côté.

« On va toucher aux abus du côté de la consommation des médicaments gratuits qui totalise 450 millions \$ par an, avançait le ministre, pressé de préciser de quelle façon il entendait faire face à l'arrêt des paiements de transfert du fédéral. Il s'agit de médicaments consommés en dehors des hôpitaux et des centres d'accueil.

Pour le reste, diverses hypothèses de financement sont étudiées depuis quelque temps déjà, disait le ministre, telle la désassurance des certains services qu'il refusait cependant d'identifier. « Mais on nous oblige à aller plus loin et cela va toucher du monde ».

La loi fédérale C-3 interdit aux provinces d'instaurer des frais minimum de service pour les usagers des soins hospitaliers, rappelait le ministre qui ajoutait qu'il ne prise guère la formule de l'impôt à rebours, proposé par le Conseil du patronat, qui n'affecterait pas que les bien nantis mais toucherait

Rien de bon ou de mauvais pour la région, dit Blais

Il n'y a rien pour la région de Québec dans le dernier budget, est venu dire hier dans la Vieille Capitale le solliciteur général du Canada et ministre responsable de la région, Pierre Blais.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

Pas de bonnes mais pas de mauvaises nouvelles non plus, faut-il au moins se consoler. Le budget n'apportera rien et n'enlèvera rien aux ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon, a reconnu M. Blais. « Il n'y aura pas d'incidence pour MIL Davie, c'est un dossier toujours à l'étude et le budget ne touche pas à ça. »

Le ministre affirme qu'Ottawa tente pour le moment d'accélérer les prises de décision d'organismes comme Pêches et Océans, qui pourraient avancer leurs investissements en immobilisations. Un comité du cabinet évalue l'avenir des chantiers navals pour les 10 prochaines années, rappelle-t-il, mais il est déjà clair qu'il n'y aura du travail que pour 40 % des chantiers actuels, estime Pierre Blais. « Ce n'est pas au fédéral de décider de fermer tel chantier ou tel autre. Il y en a déjà qui se retrouvent sans travail, eux aussi doivent prendre leurs décisions. »

École navale
M. Blais a par ailleurs confirmé que la Défense nationale poursuivait ses efforts en vue d'implanter une école navale à Québec, sur la Pointe-à-Carcy. Les fonds sont toujours disponibles, ajoute-t-il, et lui-même tient encore beaucoup à voir le projet se réaliser.

Le rapport du comité consultatif n'écarte pas le site de la Pointe pour cette école, a par ailleurs soutenu le ministre. Le document affirme toutefois que la Défense nationale ne peut pas garantir que les citoyens conserveront l'accès aux rives du fleuve advenant l'implantation de l'école.

VOUS CHERCHEZ LES MEILLEURS REÉR SUR LE MARCHÉ? NE CHERCHEZ PLUS!

La Banque Laurentienne vous offre, jusqu'au 1er mars, des REÉR-certificate de placement garanti à des taux pouvant atteindre 12%.

Et en confiant votre REÉR à la Banque Laurentienne, non seulement obtiendrez-vous d'excellents taux sur le marché des REÉR, mais vous ferez affaire avec des experts qui prendront le temps de vous expliquer tous les aspects des REÉR.

Cette année, pour votre REÉR, évitez la cohue. Venez à la Banque Laurentienne, dès aujourd'hui!

Heures d'ouverture prolongées

(pour contribution aux REÉR seulement)
27 et 28 février 9h00 à 17h30
1er mars 9h00 à 21h00

Région de Québec

Haute Ville
1150, rue Cartier
Québec
(418) 529-9134

Les Saules
3930, boul.
Wilfrid-Hamel Ouest
Angle Masson/Hamel
Québec
(418) 877-2844

Lebourgneuf
Place Lebourgneuf
5500, boul. des Gradins
(418) 624-1185

Neufchâtel
Carrefour Neufchâtel
4605, de l'Auvergne
(418) 842-6510

Beauport
Carrefour Beauport
3333, rue Clémenceau
(418) 661-8060

Sainte-Foy
Place des
Quatre-Bourgeois
999, rue de Bourgogne
(418) 654-1381

* Applicable sur un terme de 6 mois, REÉR CPC non rachetable. Taux sujet à modification sans préavis.



BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA

On vous donne les moyens

JUSQU'À

12%
REÉR

DATE LIMITE: 1^{er} MARS

GRATUIT
ASSISTEZ GRATUITEMENT AUX SEMINAIRES SUR LES LOGICIELS



Réservez dès maintenant pour les lundi et mardi 26 et 27 février. Le nombre de places est limité.

LES LOGICIELS DE COMPTABILITÉ INTÉGRÉE LES PLUS PERFORMANTS ET LES PLUS ABORDABLES SUR LE MARCHÉ.

Pour plus d'inf.: **Les Logiciels Avantage Inc. (418) 622-8288**
5400, boul. des Galeries
Bureau 110
Québec

LE SOLEIL
ABONNEMENT
647-3333
Extérieur: numéro sans frais
1-800-463-2362
Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h à 17h30
Samedi et dimanche: 8h à 12h

ÉDITORIAL

Petro-Can à la bourse

Une crise du pétrole avait « donné » une pétrolière aux Canadiens. Une crise économique appréhendée va la leur ravir. Excepté pour ceux qui rachèteront la plus importante société d'État une seconde fois en se procurant des actions sur le marché boursier.

Le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, n'aura pas surpris grand monde en révélant l'intention du gouvernement conservateur de privatiser Petro-Canada avant la fin de l'année. C'était un secret de polichinelle, depuis l'abolition du Programme énergétique national au mois d'octobre 1985, que ce monument nationaliste de l'ère Trudeau allait tomber un jour.

D'ailleurs un vent de délestage souffle sur la Colline parlementaire depuis l'arrivée de M. Brian Mulroney au pouvoir: 18 sociétés de la Couronne ont été offertes au secteur privé et huit autres dissoutes, réduisant ainsi de 75 000 personnes la fonction publique fédérale. Et ce n'est pas fini car Téléstat Canada, Nordion International et Theratronics International changeront aussi de main.

Petro-Canada a coûté une petite fortune aux contribuables: quelque chose comme six milliards \$, dont 1,7 milliard \$ pour l'acquisition de Petrofina en 1981 et 600 millions \$ pour BP Canada, l'année suivante. La société d'État menaçait d'exiger encore 500 millions \$, l'an dernier, pour compenser une dette en hausse à cause de la diminution des prix du brut.

Trop c'est trop et les Canadiens ont plutôt souhaité la cession de leur « joyau », Conseil économique du Canada en tête. Petro-Canada n'a jamais vraiment joué son rôle de protecteur des consommateurs sur le marché canadien du pétrole. Au surplus, l'entreprise fut accusée dernièrement de déverser les produits chimiques les plus meurtriers dans les Grands Lacs.

M. Wilson devra cependant trouver le moment propice et la formule idéale pour se « débarrasser » de la troisième plus importante pétrolière du pays. La société n'affiche pas la même rentabilité que ses concurrentes avec des profits aussi modestes que 172 millions \$ en 1987 et 94 millions \$ l'année suivante pour un chiffre d'affaires de près de cinq milliards \$.

Mais le potentiel est là. Un plan de redressement tenant compte de l'évolution de l'industrie du pétrole au cours des dix dernières années pourra améliorer sensiblement le rendement de la pétrolière. D'ailleurs les spécialistes y croient puisqu'ils estiment entre quatre et cinq milliards \$ la valeur de Petro-Canada. De quoi aider M. Wilson à réduire son déficit.

Le ministre parle de faire appel au marché public des actions, comme il l'a fait pour Air Canada. Il ne devra pas en démordre. Seule une concurrence saine et forte garantit des prix justes aux consommateurs. Les Canadiens ne sauraient accepter une autre concentration des pétrolières après la fusion Esso-Texaco. Petro-Canada ne doit pas être sacrifiée dans une vente de feu.

L'exemple d'Air Canada ne prêche malheureusement pas en faveur des petits investisseurs. Les actions vendues 8 \$ en septembre 1988 et 12 \$ en juillet 1989 valent aujourd'hui 9,50 \$. Mais le transporteur aérien devait renouveler une flotte d'avions, ce qui n'est pas le cas du vendeur de pétrole.

D'autre part, rien n'empêche le gouvernement de conserver en partie le contrôle de sa société et de bonifier le placement des investisseurs. Il y a avantage, pour les Canadiens, à posséder un bon producteur et distributeur de pétrole sur un marché très fortement dominé par des intérêts étrangers.

VIANNEY DUCHESNE

Paradis trafiqués

La consommation des drogues toxiques constitue un des plus graves problèmes de la fin du vingtième siècle, « une bombe à retardement contre notre civilisation », selon l'ONU qui amorce une session spéciale sur la question.

Sous le mot *drogue* se retrouvent des substances plus ou moins dangereuses auxquelles l'humain recourt pour des raisons pas toujours avouées ni même conscientes. Le phénomène n'est pas nouveau mais jamais il n'a autant menacé l'équilibre d'une aussi importante tranche de l'humanité. Aucun État n'est épargné, aucun milieu, aucune classe sociale n'échappe à la mode.

Depuis la fin des années 1960, alors que sous prétexte de contre-culture consommer une quelconque drogue devenait le conformisme des anticonformistes, l'éventail des stupéfiants s'est élargi. Le banditisme en a pris en charge circulation puis production, sur des bases purement criminelles. Vendre ainsi l'illusion est un commerce dont le chiffre d'affaires de plus de 500 milliards \$ dépasse celui des pétroles. Seuls les armements rapporteraient plus.

Aux États-Unis seulement, quelque 25 millions de consommateurs occasionnels de cocaïne et 10 millions d'autres plus accros fournissent cent mille millions \$ chaque année au trafic. De cette somme, six mille millions \$ vont dans les pays producteurs d'Amérique latine, le reste étant recyclé sur le marché et dans les banques américaines. Le président du Pérou, Alan Garcia, souligne ironiquement que la coca est la seule matière première latino-américaine dont la valeur et les prix se maintiennent.

Quand on voit comment les choses se passent ici et qui sont les consommateurs, des handicapés sociaux incapables de faire face à la réalité quotidienne, il faut admettre que l'esclavage n'a que changé de visage. Pour se procurer son gramme de cocaïne, le drogué ne recule devant rien: les médias regorgent de petits larcins et grands crimes reliés au trafic et aux dépendances des consommateurs.

Pour remédier à une partie du problème, les pays devront s'entendre sur la circulation mondiale de l'argent. Au sein de nos sociétés, il faudra changer de vocabulaire et cesser d'associer consommation, dépendance et maladie. Chercher à rendre les gens responsables d'eux-mêmes; investir dans la réhabilitation mais éviter de sombrer dans la béate compréhension qui excuse toutes les déviations. Après tout, nul ne force personne à consommer.

MARTINE R. CORRIVIAULT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président et trésorier:

CHARLES-A. POULIN

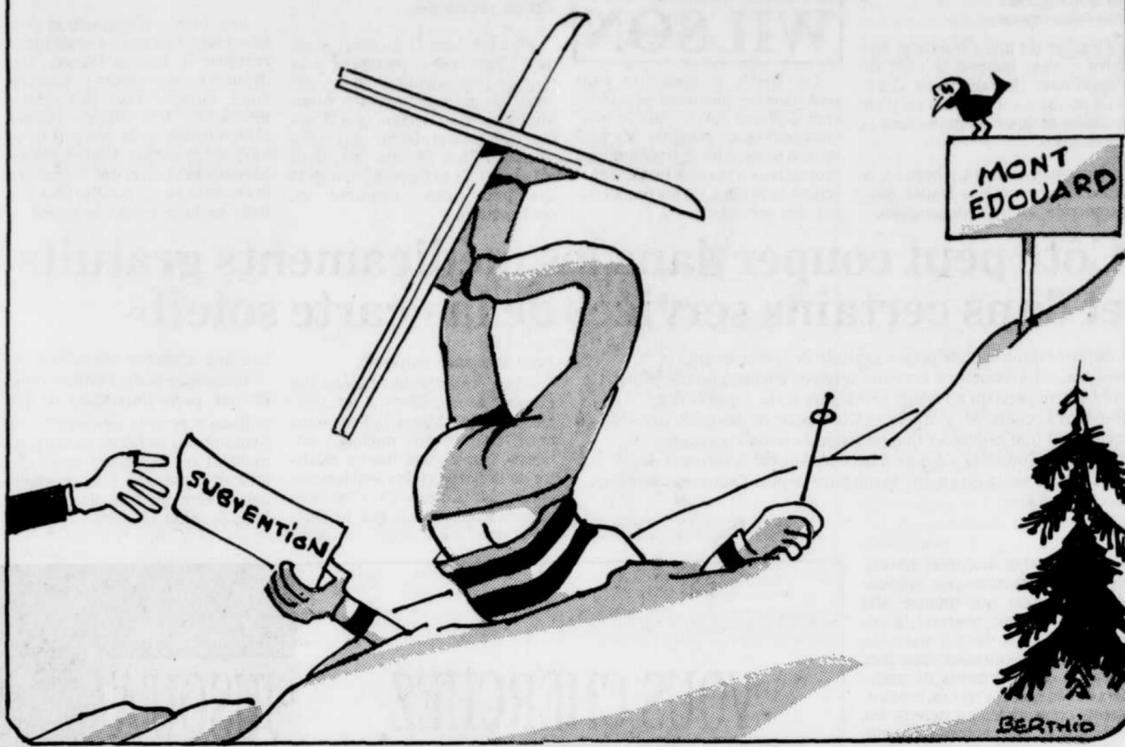
Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

LA CONVERSION DE BLACKBURN PAR L'ABBÉ HARVEY



Votre Opinion

Une réflexion

1990, une dernière décennie avant l'an 2000. Il y a lieu plus que jamais de s'interroger sur la personnalité collective (de base) des Québécois.

Il est bien évident que le Québec francophone d'aujourd'hui doit sortir de sa crise d'adolescence pour accéder enfin à la maturité.

D'abord, il va falloir nous guérir de notre complexe d'infériorité que nous trainons dans notre inconscient collectif depuis la conquête britannique de 1760.

Les Québécois, les descendants de l'ancienne nation canadienne, se voient constamment menacés de « disparaître », incapables même de faire reconnaître qu'ils sont une modeste « société distincte ». (...)

Comme collectivité, force nous est de reconnaître avec le Dr Camille Laurin, psychiatre et ex-ministre, que « nous avons grandi sous le signe de l'ambiguïté et de l'ambivalence, ce qui fait que nous sommes des êtres confus, tourmentés, divisés contre nous-mêmes, inachevés, incapables d'intégrer les éléments de notre personnalité, d'harmoniser nos aspirations et nos actions, d'inscrire nos rêves dans la réalité, de secouer les tutelles (...), d'assumer pleinement notre liberté, notre histoire et notre existence propre. » (voir sa brochure « Ma traversée du Québec »).

Il est vrai, hélas, que nous sommes souvent incapables, politiquement, de nous brancher, de choisir par exemple entre une société française et l'ensemble canadien, entre le fédéralisme et la souveraineté. (...)

Il faudrait bien, au cours de cette décennie 1990, sortir de notre adolescence et nous mettre en marche vers la maturité d'un peuple conscient de son destin et de sa valeur.

C.-A. Poirier
Saint-Antoine

Homme sans pitié

(Lettre à Régis Tremblay)

Je désire vous exprimer la profonde indignation qu'a suscitée chez moi votre critique du film « Un monde sans pitié » de Éric Rochant.

Dans votre critique, vous tentez de régler une fois pour toutes le cas dérangeant des jeunes qui contestent quelque peu la société qui leur est proposée. Les problèmes politiques et écologiques sont, j'en conviens, des préoccupations bien actuelles, mais le profond mépris que vous exprime envers ceux qui, comme Hippolyte, n'ont pas encore manifesté leur engagement social démontre le refus malsain d'une réalité pourtant bien actuelle et évoque une forme de fascisme quelque peu inquiétante.

L'habile mise en scène de ce jeune réalisateur vous a totalement échappée, tellement que vous n'avez pu vous détacher du

personnage d'Hippolyte dans lequel vous n'avez perçu que votre antagoniste. D'ailleurs, pour quel analyse votre texte plus à fond, il apparaît bien évident que ce film a exercé sur vous un tel pouvoir que vous avez candide ment répandu votre fiel en ignorant toute forme de nuance.

Votre métier devrait en être un d'éclairer, non pas celui par qui l'obscurantisme arrive. (...)

Quant à moi, je souhaite que ceux-là prennent bientôt la relève pour enfin dépolluer le monde des idées haineuses que vous y aurez laissées.

Un monde sans pitié: un peu beaucoup à cause de vous.

Le plus gros succès français de l'année! Prix Louis Delluc 1989 (meilleur film français de l'année); Prix de la critique internationale Venise 1989; Sept nominations aux Césars 1990; Première, Les Cahiers du cinéma, La Revue du cinéma, Le point, Le Nouvel observateur, Le Devoir, La Presse, Libération, The Gazette, Variety, Voir, Radio-Canada, etc. Tous ont acclamé ce film!

Michel Aubé
Cinéma Le Clap, Ste-Foy

Cher directeur du CLAP.

« Homme sans pitié, profond mépris, refus malsain, fascisme, fiel, obscurantisme, fermeture d'esprit, idées haineuses... ». Votre surenchère de mots « sans pitié » ne laisse aucun doute sur votre indignation, que j'accepte, alors que vous ne me reconnaissez pas ce même droit à l'indignation, face à un film aussi nihiliste et intolérant. Dois-je comprendre que pour vous, dénoncer l'intolérance est le comble de... l'intolérance?

RÉGIS TREMBLAY

L'union, notre force

Oui, chers compatriotes de langue anglaise, on a besoin de vous! Comme vous avez besoin de nous! Les deux groupes doivent s'unir, se compléter, par une compréhension intelligente, mutuelle et bien comprise, face aux générations à venir, qui nous le demandent, pour former le beau grand Canada, avec ses multiples richesses naturelles qui font l'envie de tous les autres peuples. Enrichissons-nous de nos talents naturels qui se complètent. Il faut y penser et s'en servir!

Les factions politiques du passé nous ont toujours trop divisés, pour servir de petits intérêts déguisés, en se servant du principe: « Divise si tu veux vaincre ».

En avant! Les braves, de nos deux belles grandes sociétés distinctes, que nous formons, qui savent, qu'il n'y a que ceux qui luttent, qui vivent, qu'un noble idéal remplit l'âme et le front, que face à l'avenir qui nous attend, l'union fait la force.

Maurice Boulet
Montmagny

Illumination

Dans un État concerné uniquement par les problèmes financiers - lire endettement - la santé des citoyens et de la nature a moins d'importance que la santé des finances publiques.

Le cas le plus sordide nous a été fourni par la Roumanie de Ceausescu qui avait réussi en 1988 à réduire son endettement à 32 (indice 100: exportations) alors que la Hongrie et la Pologne avaient un endettement entre 200 et 400 (même indice).

En avril 1989, la Roumanie n'avait presque plus de dette envers les banquiers occidentaux. Elle avait exporté toute (ou presque) sa production pour rembourser ses dettes.

Évidemment, les banquiers occidentaux ignoraient la misère qui en résultait pour les enfants, les vieillards et le peuple roumain. Comme ils ignorent les ravages de leurs exigences en Amérique latine et en Afrique...

Einstein a dit: « Il n'y aura pas de progrès dans ce monde tant qu'il y aura des enfants malheureux ». J'ajoute: et tant qu'il y aura des banquiers (ce qu'ils représentent) sans âme.

André Turmel
Lac-Étchemin

Est-ce différent?

(Version française d'une lettre au maire Joe Fratesi de Sault Ste. Marie, Ont.)
Cher M. le maire,

Même après que votre conseil municipal ait déjà adopté une résolution rendant Sault Ste. Marie officiellement unilingue, votre geste de provocation n'est qu'au tiers posé.

Deux autres décisions de même acabit restent encore à prendre pour le compléter et pour faire en sorte que vos conseillers municipaux et vous-même puissiez vous montrer conséquents avec votre premier accomplissement:

1 - Substituez un nom anglais au nom français de votre municipalité car Soo n'est qu'une déformation phonétique du mot Sault. Que diriez-vous, littéralement, de St. Mary Falls?

2 - Décrétez que St. Mary Falls a été fondée au 17^e siècle par les Anglais et non par les Français. À moins que ce ne fut fait par des agents italiens sous mandat de la Couronne britannique?

En agissant ainsi les membres de votre conseil de ville se méritent pleinement les qualificatifs de racistes et de bigots qu'on vous a, peut-être (?) trop rapidement décernés... Et avec un tel mur de fanatisme autour d'elle, St. Mary Falls deviendra aussi invitante que Berlin Est avant la destruction du sien... Bon Soo!

P.S.: Au fait, Sault Ste. Marie dispensait-elle des services bilingues à sa population, à l'instar de plusieurs municipalités du

Québec, avant le vote de la célèbre résolution par votre conseil de ville? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui a réellement changé depuis?

Jean-Marc Deschênes
Rimouski

Quel geste poser?

Je voudrais vous faire part de mon opinion au sujet de la ville de Sault Ste. Marie qui est maintenant unilingue anglaise.

C'est à la suite de la promulgation des lois 101 et surtout 178 que cette guerre de la langue a repris de plus belle. Nous sommes maintenant face à une malheureuse conséquence de cette guerre avec le cas de la ville de Sault Ste. Marie.

Dorénavant, les citoyens francophones ne seront plus protégés par aucune loi. Serait-ce un moyen de se venger de la loi 178? Les pauvres citoyens devront-ils s'établir au Québec afin de pouvoir parler librement français?

Que les citoyens pensent aux conséquences de leurs actes. On est en droit de se demander si le Canada est encore un pays bilingue.

Quand donc cessera cette hostilité? Faudra-t-il prendre les grands moyens et nous séparer du Canada une fois pour toutes!

Marie-Claude Beaumont
Val-Bélair

Bon succès!

J'ai entendu dire que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec songeait à organiser la commémoration du 230^e anniversaire de Sainte-Foy en mai prochain. C'est une excellente idée, car les jeunes connaissent si peu notre histoire nationale!

Cela nous remonterait le moral au moment où nous nous faisons brasser pas mal dur avec ce qui se passe autour du lac Meech. Cette victoire de Sainte-Foy a montré que nos ancêtres savaient s'organiser... Si le Canada a été conquis par l'Angleterre, ce n'est pas notre faute à nous. C'est la France qui nous a laissés tomber....

Bon succès donc aux organisateurs. J'espère qu'ils feront une bonne publicité dans la région de Montréal que nous puissions y aller.

Onil Perrier
Saint-Denis-sur-Richelieu

Une bizarrerie

J'ai récemment fait une demande pour obtenir une copie de mon dossier à la Régie de l'assurance-maladie. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir une liste détaillée des adresses personnelles des médecins, ainsi que les honoraires qu'ils avaient perçus.

(...) Je ne vois pas dans quel but la régie m'a fourni ces renseignements personnels découverts de sens en rapport à la demande que j'avais posée.

Raymond Gariépy
Cap-Rouge

LES IDÉES DU JOUR

La requête que LE SOLEIL a déposée devant le CRTC

Nous présentons aux lecteurs des extraits de la plainte que LE SOLEIL a déposée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relativement au poste radiophonique CHRC et son animateur M. André Arthur.

Le 16 mars 1989, LE SOLEIL, division de Groupe Unimédia Inc. formulait une plainte au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) contre Les Entreprises de radiodiffusion de la Capitale Inc. (ci-après appelé « CHRC »).

Cette plainte visait particulièrement les propos tenus par l'animateur André Arthur à son émission du matin... Une copie de cette plainte est produite comme annexe 1.

Le 28 août 1989, le secrétaire général du CRTC répondait à Me Claude Brunet, procureur de CHRC, qui lui avait transmis des commentaires de sa cliente sur cette plainte, et lui soulignait l'obligation de CHRC d'assurer une discussion équilibrée des questions d'intérêt public. M. Bélisle terminait sa lettre comme suit:

« Le Conseil enjoint à la titulaire de prendre tous les moyens nécessaires pour éviter toute récidive. »

Malgré cette plainte et l'avertissement du Conseil, André Arthur a continué à tenir à l'égard du SOLEIL, de son président et éditeur et de ses journalistes, des propos injurieux et malicieux sans jamais faire état de quelque sujet intéressant dans LE SOLEIL et sans faire entendre d'intervenants qui auraient fait des commentaires positifs sur LE SOLEIL.

Le 22 novembre 1989, LE SOLEIL, par l'entremise de ses procureurs, déposait une seconde plainte contre CHRC et André Arthur. (...)

Objet de la plainte

Au cours de ses auditions publiques débutant le 13 mars 1990, le CRTC entendra des représentations sur le renouvellement du permis de CHRC. (...)

L'intervention du SOLEIL n'a pas pour objet de demander au CRTC de s'impliquer dans un litige entre LE SOLEIL et CHRC et André Arthur; LE SOLEIL a intenté contre eux une action en dommages en Cour supérieure du district de Québec et les tribunaux seront appelés à trancher ce litige.

LE SOLEIL intervient auprès du CRTC pour qu'il exerce ses pouvoirs de contrôle des émissions à la radio en libérant les ondes, considérées comme faisant partie du domaine public, des émissions d'animateurs qui, à l'occasion de discussions sur des sujets d'intérêt public, offrent des opinions à sens unique, sans aucun équilibre dans l'information, et utilisent des propos malicieux et injurieux, parfois grossiers.

Nous soumettons que CHRC et André Arthur, au cours de l'année 1989 et au cours de janvier 1990, ont négligé d'obtempérer aux directives précises du CRTC dans les matières suivantes:

- l'équilibre dans les opinions exprimées au cours des émissions de lignes ouvertes;
 - la qualité des émissions compromises par l'absence totale de respect des institutions et des personnes;
 - l'utilisation de langage grossier.
- Nous aborderons successivement les sujets suivants:
- 1 - Le CRTC et CHRC; 2 - CHRC et LE SOLEIL; 3 - CHRC et diverses personnes et certains organismes; 4 - Le permis de CHRC.

(...)

Une récidive

Suite à la plainte déposée par LE SOLEIL, le 16 mars 1989, le secrétaire de votre organisme écrivait au procureur de CHRC dans les termes suivants:

« À cet égard, le Conseil constate que les attaques de M. Arthur contre LE SOLEIL et des personnes faisant partie du journal sont extrêmement dures. En l'absence de fondements suffisants, de telles attaques ne peuvent que constituer d'emblée un manque flagrant à l'exigence de haute qualité de la programmation de la Loi sur la radiodiffusion (la loi).

Il nous est en fait inacceptable que M. Arthur ait pu tenir, dans les circonstances en cause, des propos aussi déléatoires sans que la titulaire assure l'expression, à partir de sources compétentes, de différents points de vue sur la question, de façon à ce que l'auditoire de CHRC ait une perspective

suffisamment équilibrée de celle-ci.

Dans le cas qui nous occupe ici, le passage du temps enlève sa pertinence et son utilité à l'expression d'autres perspectives sur la question dont M. Arthur a saisi son auditoire. Le Conseil enjoint cependant à la titulaire de prendre tous les moyens nécessaires pour éviter toute récidive. » (...)

De l'acharnement

L'acharnement d'André Arthur à l'endroit du SOLEIL et de son président et éditeur, se comprend mieux lorsqu'on sait qu'en 1981, M. Robert Normand et cinq hauts fonctionnaires du ministère de la Justice avaient intenté des poursuites au montant de 100 000 \$ contre André Arthur et CHRC suite aux propos diffamatoires tenus par M. Arthur qui avait mis en doute l'intégrité de ces fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Une somme de 20 000 \$ avait alors été versée à M. Normand par CHRC en règlement de cette action. Les actions des cinq autres fonctionnaires ont aussi été réglées hors cour par le versement d'indemnités aux demandeurs. André Arthur a reconnu ce fait le 31 octobre 1988 dans les termes suivants:

« Une tradition d'ailleurs commencée par Robert Normand qui a été dans la première batche de ceux qui nous ont poursuivis pour nos colottes parce qu'on avait osé dire ce qui se passait dans le ministère de la Justice qu'il dirigeait. »

LE SOLEIL, comme entreprise de presse et son président et éditeur sont susceptibles d'attaques quant à la qualité du journal et quant aux opinions qu'ils expriment. La polémique est non seulement acceptable mais souhaitable dans le domaine de l'information. Si CHRC et André Arthur exprimaient des opinions contraires aux prises de position contenues dans LE SOLEIL ou dans les déclarations de son président ou s'ils critiquaient occasionnellement le contenu ou la présentation du SOLEIL en se fondant sur des raisonnements cohérents ou des faits ou événements précis, LE SOLEIL ne pourrait pas formuler de reproches.

Les passages cités dans le présent mémoire et ceux qui se trouvent dans les annexes démontrent que CHRC et André Arthur s'attaquent au SOLEIL, à son président et éditeur et à ses journalistes, dans le but de porter atteinte à leur crédibilité. Ces propos sont injurieux et leur répétition revêt un caractère malicieux. Les affirmations d'André Arthur à l'égard des journalistes du SOLEIL, tendent également à les discréditer en les traitant de « ignorants », « qui écrivent des niaiseries ».

André Arthur ne formule que des commentaires négatifs à l'égard du SOLEIL, de son président et éditeur et de ses journalistes, sans se fonder sur des faits ou des événements, et un utilisant rarement les propos des intervenants dans son émission de lignes ouvertes. Il ne présente jamais une opinion qui diverge de la sienne. En résumé, les propos de M. André Arthur concernant LE SOLEIL, son président et éditeur et ses journalistes ne satisfont pas aux normes minimales d'une programmation de qualité pour les raisons suivantes:

- ces propos n'offrent aucun équilibre dans l'information;
- ils comportent des jugements gratuits et des insinuations sans se fonder sur des faits ou des événements;
- ils contiennent des attaques personnelles répétées et sans fondement;
- ils sont formulés de façon grossière.

Le permis de CHRC

Nous soumettons que le CRTC ne devrait pas renouveler le permis de CHRC.

Malgré les avertissements sérieux que le CRTC a servis en 1988, (...) la situation n'a pas changé. CHRC — Québec et André Arthur font fi de leurs lignes directrices, « c'est des niaiseries pour faire plaisir aux fonctionnaires », et continuent de s'attaquer à la réputation d'honnêtes citoyens, en utilisant des termes grossiers et des qualificatifs inju-

rieux, au détriment de l'exigence de haute qualité de la programmation, et en multipliant les insinuations, voire même les accusations, sans que des sources compétentes ne soient appelées à faire contrepoids à leurs affirmations, au mépris le plus complet de l'exigence d'équilibre.

André Arthur et CHRC — Québec n'ont pas l'intention de s'amender, quelle que soit la décision du CRTC si elle ne leur retire pas le privilège d'avoir une licence de radiodiffusion. En effet, « à chaque fois que quelqu'un va essayer de réduire notre liberté d'expression et par conséquent la vôtre, nous on va aller devant les tribunaux puis on va essayer de s'battre jusqu'à temps qu'un jour on perd notre licence, c'est probablement ça qu'est l'avenir pour les stations de radio qui veulent faire de la liberté d'expression ».

lèle entre cet énoncé du juge L'Heureux-Dubé et l'exigence retrouvée à l'alinéa 3 d) de la Loi sur la radiodiffusion, relative à la haute qualité de la programmation. L'exercice abusif du droit à la liberté d'expression, que ce soit par des attaques personnelles injustifiées contre des particuliers ou des groupes ou encore par les comportements non professionnels en ondes, contrevient sans conteste à cette exigence de haute qualité et n'est pas protégé par les Chartes des droits et libertés.

Ensuite, il est également reconnu, dans le contenu même des dites chartes, aux articles 1 de la Charte canadienne et 9.1 de la Charte québécoise, que les droits qu'elles garantissent peuvent être restreints dans des limites qui sont raisonnables dans une société libre et démocratique. Pour un exemple jurisprudentiel, nous

Loi sur la radiodiffusion soit à l'abri de toute contestation suivant les dispositions des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Nous faisons nôtres les commentaires suivants du juge en chef Thurlow, de la Cour d'appel fédérale, sur cette question, aux pages 426-427:

« La liberté garantie par la charte est la liberté d'exprimer et de communiquer des idées sans restriction aucune, que ce soit verbalement, par publication ou par d'autres moyens de communication. Il ne s'agit pas d'une liberté d'utiliser le bien d'autrui pour le faire. Elle ne confère nullement le droit à une personne le droit d'utiliser le terrain ou la terrasse d'autrui pour faire un discours ou la presse d'imprimerie de quelqu'un d'autre pour publier ses idées. Elle ne donne à personne le droit d'entrer dans un immeuble public et de l'utiliser pour

assujetti aux dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, non un droit.

Il est vrai que même si les Chartes canadienne et québécoise ne s'appliquent pas à la Loi sur la radiodiffusion, celle-ci reconnaît, à l'alinéa 3 c), « ... le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes de capter les émissions », mais « ... sous réserve des lois et règlements généralement applicables », dont la Loi sur la radiodiffusion. Voir à cet effet les commentaires du juge Laskin dans l'arrêt *Capital Cities Communication Inc. v. CRTC*, (1978) 2 R.C.S. 141, joint aux présentes.

« ... je ne considère pas que l'alinéa 3 c), une clause qui définit un objet général, puisse prévaloir sur le pouvoir spécifique conféré au Conseil d'accorder des licences, un pouvoir conféré par une loi généralement applicable. »

Maintenant, quant à la juridiction du CRTC pour révoquer la licence de CHRC — Québec en raison du non-respect des exigences de haute qualité et d'équilibre prévues à l'alinéa 3 d) de la Loi sur la radiodiffusion, les jurisprudences suivantes, que nous n'entendons pas commenter outre mesure, confirment toute la latitude dont jouit le Conseil lorsqu'il s'agit de promouvoir la politique de la radiodiffusion au Canada, telle que définie à l'article 3 de la loi:

- *KOY Ltd c. La Reine*, (1979) 1 R.C.S. 2, plus particulièrement aux pages 9 à 15 (annexe 17);

- *CRTC v. CTV Television Network*, (1982) 1 R.C.S. 530, plus particulièrement aux pages 540 et 543 à 545 (annexe 18);

- *CJMF Ltée c. CRTC*, non publié, A-398-84, jugement en date du 29 mars 1984 (annexe 19).

Plus particulièrement, les décisions précitées confirment que même si le CRTC n'a pas adopté de règlements précisant les exigences de l'alinéa 3 d) relatives à l'équilibre et à la haute qualité de la programmation, les politiques adoptées par le CRTC à cet égard, de même que les conditions imposées dans la licence de CHRC — Québec, « propres à la situation du titulaire », suffisent pour donner au Conseil juridiction pour ne pas renouveler la licence de CHRC — Québec.

Dans sa décision CRTC 88-888, par laquelle il renouvelait la licence de CHRC, il était mentionné que le « Conseil compte examiner à nouveau le rendement de la titulaire à cet égard lors du prochain renouvellement de sa licence ».

Le Conseil référant ainsi aux « ... responsabilités particulières qui lui incombent à cet égard face aux exigences en matière d'équilibre et de haute qualité de la programmation qui sont inscrites au paragraphe 3 de la Loi sur la radiodiffusion »

CHRC a produit ses propres lignes directrices auprès du CRTC puis s'en est moquée sur les ondes et a continué à présenter des émissions sans se soucier de cet équilibre et du respect des personnes et des organismes. Malgré les directives du Conseil au procureur de CHRC en date du 28 août 1978 (annexe 2), André Arthur a continué à proférer des injures et des insultes à l'égard du présent intervenant et à l'égard de plusieurs autres personnes et organismes.

Situation délicate

CHRC et André Arthur placent le Conseil devant une situation extrêmement délicate. Si le Conseil renouvelle la licence de CHRC après ses nombreux avertissements, le respect des exigences de la loi et des politiques du CRTC sera compromis puisque les normes de qualité observées par CHRC et André Arthur seront réputées suffisantes pour justifier le renouvellement de sa licence même si le Conseil a exprimé des réserves sérieuses à leur égard et en dépit du fait que CHRC n'a même pas respecté les lignes directrices qu'elle a déposées auprès du Conseil.

Le renouvellement du permis du CHRC dans un tel contexte constituerait une indication claire aux radiodiffuseurs qu'ils peuvent agir à leur guise dans le domaine.

Dans les circonstances, nous soumettons que le CRTC ne doit pas renouveler la licence de CHRC ou, subsidiairement, la suspendre pour une durée suffisamment longue pour assurer qu'au retour en ondes, cette station et cet animateur respecteraient les dispositions de la loi et les directives de votre Conseil.



Nous ne contestons pas qu'André Arthur et CHRC — Québec, comme tout citoyen de ce pays, jouissent du droit fondamental à la liberté d'expression, garantie par la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés. Cependant, nous contestons que cette liberté fondamentale leur donne le droit de dire n'importe quoi sur n'importe qui, et au surplus sur les ondes, qui font partie du domaine public suivant la Loi sur la radiodiffusion.

En effet, il est unanimement reconnu par nos tribunaux que la liberté d'expression n'est pas sans limite, qu'elle s'arrête là où commence le droit à l'honneur et à la réputation d'honnêtes citoyens. Dans l'arrêt *Dubois c. La Société St-Jean-Baptiste de Montréal*, (1983), C.A. 247, que vous trouverez joint aux présentes l'honorable juge L'Heureux-Dubé, maintenant à la Cour suprême, écrit ce qui suit, à la page 256:

« Un droit aussi fondamental que la liberté d'opinion et d'expression n'est toutefois pas sans limite même pour ceux qui, comme les appelants, sont des hommes publics et à ce titre, doivent s'attendre à la critique, même virulente à l'occasion. Le droit fondamental à leur réputation, à leur honneur et à la dignité leur est aussi garanti, tout hommes publics qu'ils soient. »

On note tout de suite le paral-

vous référons à l'arrêt *Irwin Toy Ltd c. P.G. du Québec*, rendu par la Cour suprême et rapporté à J.E. no. 89-772, joint aux présentes dans lequel il a été décidé qu'une loi provinciale interdisant la publicité commerciale aux enfants de moins de 13 ans, bien que contrevenant à la liberté d'expression, était valide car se justifiant dans une société libre et démocratique.

Il ne fait aucun doute dans notre esprit que le système de licences mis en place par la Loi sur la radiodiffusion, ainsi que l'autorité dévolue au CRTC à cet égard, plus particulièrement concernant le respect par les titulaires des exigences de l'alinéa 3 d) relatives à la haute qualité de la programmation et à l'équilibre dans l'expression d'opinions différentes sur les sujets préoccupant le public, sont des règles de droit qui, dans l'éventualité où elles contreviendraient au droit à la liberté d'expression, sont parfaitement justifiables dans une société libre et démocratique.

Suivant l'arrêt *New Brunswick Broadcasting Co. Ltd c. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, (1984) 2 C.F. 410, les ondes faisant partie du domaine public, et le droit à la liberté d'expression ne comportant pas le droit d'utiliser le bien d'autrui pour véhiculer ses idées, il semble bien que la

de telles fins. Et elle ne donne pas non plus à une personne le droit de faire usage des fréquences qui, avant la promulgation de la charte, avaient été déclarées par le législateur être du domaine public et étaient soumises au régime de licences et aux autres dispositions de la Loi sur la radiodiffusion. La liberté qu'a l'appelante de radiodiffuser ce qu'elle désire communiquer ne serait pas refusé par le rejet d'une demande de licence pour exploiter une entente de radiodiffusion. Comme n'importe qui, elle aurait la liberté de diffuser ses informations en achetant le temps d'émission à une station titulaire de licence.

La charte ne confère pas non plus au reste du public le droit à un service de radiodiffusion que doit fournir l'appelante. Qui plus est, la liberté garantie par l'alinéa 2 b) ne comportant pas le droit pour une personne d'utiliser le bien d'autrui ou un immeuble public, dont l'utilisation est régie par les dispositions d'une loi, j'estime qu'il n'y a pas lieu et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'article 1 de la charte pour justifier le système d'octroi de licences établi par la Loi sur la radiodiffusion.

Cette décision de la Cour d'appel fédérale est produite au soutien des présentes et elle démontre que posséder une licence de radiodiffusion est un privilège

Le Soleil, Raymond Lavoie

Assemblée législative du N.-B., le 13 mars

FREDERICTON (PC) — L'Assemblée législative « libérale » du Nouveau-Brunswick reprendra ses travaux le 13 mars, a annoncé hier le premier ministre Frank McKenna.

L'Assemblée législative devrait aborder la question de l'accord du lac Meech, auquel la province souhaite apporter des changements et qu'elle n'a pas encore ratifié.

Les leaders de l'Opposition pourront participer directement à la période des questions, qui ne soulève guère d'enthousiasme depuis que les libéraux ont enlevé la totalité des 58 sièges en 1987.

AUJOURD'HUI DE 14H À 22H EXPO HABITAT LE GRAND SALON DE L'HABITATION



ASSOCIATION
PROVINCIALE
DES CONSTRUCTEURS
D'HABITATIONS
DU QUÉBEC INC.

Le Salon des réponses en matière d'habitation

disposition pour étudier vos plans. Ne ratez pas cette occasion de rencontrer tous les vrais rénovateurs.

EXPO HABITAT... UNE PRÉSENTATION DE L'APCHQ
L'APCHQ est une société sans but lucratif dont l'un des rôles est de favoriser l'excellence en habitation. Venez donc rencontrer les quelque 200 vrais spécialistes sur place. Ils vous aideront à choisir parmi des milliers de produits ceux qui vous conviennent le mieux et vous aideront ainsi à faire de bonnes affaires.

LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE
Venez rencontrer les principaux constructeurs de la région qui vous feront part des nouveaux développements domiciliaires et des nouveaux plans de maison. Vous obtiendrez également les renseignements disponibles sur les effets de la TPS sur les coûts des maisons à compter de 1991.

LA RÉNOVATION
Les rénovateurs de la région ainsi que les marchands de matériaux sont sur les lieux pour vous guider sur les travaux que vous désirez entreprendre. La Clinique d'Architecture est également à votre

LES ATELIERS BÂTI TOUT
Une bonne façon de s'instruire sur plusieurs aspects de la rénovation. Venez rencontrer des spécialistes dans 6 disciplines différentes qui vous donneront tous les trucs du métier. Tous les détails dans Le Soleil.

CUISINES SALLES DE BAINS DÉCORATION
Expo Habitat est le Salon par excellence pour ceux qui aiment les belles choses. Venez voir les plus beaux ensembles de salles de bains et de cuisines et des milliers de produits destinés à embellir votre intérieur.

LA RICHELIEU À VENDRE AU PLUS OFFRANT

Allez visiter cette superbe résidence à revenus entre le 17 et le 25 février pendant les heures d'ouverture du Salon, 1 loyer (demi-sous-sol), située au 757, rue des Calcedoines aux Terrasses du Faubourg à Charlesbourg. Elle est évaluée à 165 000 \$; mise à prix 90 000 \$. N'oubliez pas en plus le rabais d'intérêt de 5 000 \$, réparti sur deux ans, offert par la Fiducie Desjardins. Venez faire votre offre au stand aménagé à cette fin au Salon. Renseignements supplémentaires: 529-8299.

RABAIS DE 2 \$ SUR LE PRIX D'ENTRÉE AU SALON À CEUX QUI ONT VISITÉ LA MAISON AU PRÉALABLE.



réalisée par



(**) Les Dessins
(**) Drummond inc.



HEURES D'OUVERTURE
DU SALON ET DE LA
MAISON

Samedi de 11 h à 22 h
Dimanche de 11 h à 18 h 30
Lundi au vendredi de 14 h à 22 h

ENTRÉE 4,75 \$ entrée pour tous
4,25 \$ âge d'or et étudiants
Gratuit enfants de moins de 12 ans
accompagnés d'un adulte

PARC DE L'EXPOSITION, LES PAVILLONS QUÉBEC, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA JEUNESSE

MOLSON O'KEEFE



LE SOLEIL

LES VRAIS AVANTAGES DU REÉR

DU FONDS DE SOLIDARITÉ

UNE DÉDUCTION DE 40%*

D'abord, comme tous les REÉR, celui du Fonds de solidarité vous permet de déduire de votre revenu imposable la somme investie. Ainsi un investissement de 1000 \$ réduira le revenu imposable de 1000 \$. À un taux d'imposition moyen, cela représente déjà une économie d'impôt de 400 \$ environ.

DES CRÉDITS D'IMPÔT DE 40%

En plus et en exclusivité, votre contribution au REÉR du Fonds de solidarité vous donne droit à des crédits d'impôt totalisant 40% de la somme investie. C'est-à-dire qu'une fois l'impôt calculé sur votre revenu imposable, le même 1000 \$ investi vous permet de soustraire de l'impôt à payer un 400 \$ supplémentaire.

TABLEAU DES ÉCONOMIES D'IMPÔT SUR UN PLACEMENT DE 1000\$ (Exemple) (Année d'imposition 1989)

Revenu imposable se situant entre	et	Crédit + REÉR = Économie d'impôt (approx.) totale de 40%	de 40%
7 000 \$	14 000 \$	400 \$ + 335 \$ =	735 \$
14 000 \$	23 000 \$	400 \$ + 354 \$ =	754 \$
23 000 \$	27 800 \$	400 \$ + 379 \$ =	779 \$
27 800 \$	50 000 \$	400 \$ + 458 \$ =	858 \$
50 000 \$	55 600 \$	400 \$ + 468 \$ =	868 \$
55 600 \$	66 100 \$	400 \$ + 494 \$ =	894 \$
66 100 \$	et plus	400 \$ + 498 \$ =	898 \$

LES SOMMES AINSI ACCUMULÉES SERONT DISPONIBLES À LA RETRAITE, PEU IMPORTE L'ÂGE.

UN EXCELLENT RENDEMENT

En tenant compte des avantages fiscaux exclusifs du REÉR du Fonds de solidarité, le rendement annuel moyen du Fonds qui est de 6,25% depuis ses débuts en 1984, se compare avantageusement au rendement d'un REÉR ordinaire.

Par exemple, pour un contribuable ayant un taux d'imposition moyen (40%), si l'on prend l'hypothèse (conservatrice) d'un rendement annuel de 6,25% du Fonds, un REÉR ordinaire, pour être équivalent, devrait donner les rendements suivants**:

Taux de rendement du Fonds	Taux de rendement annuel d'un REÉR ordinaire pour être équivalent à celui du Fonds
6,25%	5 ans 10 ans 20 ans 30 ans 32,4% 18,6% 12,2% 10,2%

** Ces données sont extraites d'une étude indépendante réalisée par une firme d'acteurs réputée, la Corporation financière du Saint-Laurent. Pourcentage calculé sur la base d'une contribution unique.

Si vous voulez savoir comment le Fonds peut aussi travailler pour vous, appelez-nous.

QUÉBEC:
(418) 622-3258

De l'extérieur
sans frais:
1-800-361-7111

QUÉBEC
4715, avenue des Replats
Bureau 195
Charlesbourg-Ouest

COMPLEXE G
Rez-de-chaussée

SAINTE-FOY:
3291, Chemin Sainte-Foy
2^e étage, bureau 211
Place Duplessis

FAITES TRAVAILLER LE FONDS!

* selon le taux d'imposition moyen

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le prospectus simplifié du Fonds.

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ • FTQ

